

## Liste des immeubles protégés au titre des monuments historiques en 2007

NOR: MCCL0806357K

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/liste/2008/3/21/MCCL0806357K/jo/texte>

### Ain

Joyeux. — Château de Joyeux : le château en totalité avec son hall d'entrée, son escalier d'honneur et sa cheminée en pierre, le salon vert orné de boiseries et sa cheminée en pierre à trumeau, le grand salon avec sa cheminée en pierre à trumeau, ses stucs, ses boiseries et ses quatre meubles d'angle, la salle à manger avec sa cheminée en pierre à trumeau, son vaisselier en alcôve avec ses boiseries de décoration, l'escalier de service, les toilettes du rez-de-chaussée, les vasques de pierre ainsi que les installations sanitaires et électriques d'origine, à l'étage, partie ouest, la chambre ornée de ses toiles de Gênes, à l'étage, partie est, la chambre ornée d'un papier peint panoramique, les communs du château façades et toitures, le jardin régulier avec ses éléments de décoration, le parc et les parcelles sur lesquelles ils se trouvent (cad. A 233, 229, 232, 88, 223, 228, 225, 80, 226, 192, 85, 86, 224) : inscription par arrêté du 30 novembre 2007.

Meillonas. — Château de Meillonas, rue de l'Ancienne-Faïencerie : le château en totalité ainsi que les parcelles sur lesquelles il se trouve (cad. F 89, 90, 642, 674, 675), les parcelles adjacentes (cad. F 83, 91, 92) et l'ancien lieudit Le Pré aux fosses (cad. F 157), sis « La Ville » : inscription par arrêté du 4 juillet 2007.

Surjoux. — Grenier à sel : le bâtiment principal, le petit bâtiment qui lui est accoté au sud, les deux bâtiments de corps de garde ainsi que les deux porches d'entrée, l'avant-cour et les parcelles sur lesquelles ils se trouvent sis Au Parc (cad. A 569, 570, 544) : inscription par arrêté du 21 mars 2007.

Varambon. — Château de Varambon : les façades et toitures du château, celles de ses communs, sa chapelle en totalité, sa bibliothèque ainsi que l'ensemble de son parc et les parcelles sur lesquelles se trouvent les différents éléments sus énumérés (cad. C 1221, 1222, 474, 890 à 893) : inscription par arrêté du 5 novembre 2007.

### Aisne

Belleu. — Maisons de source et aqueduc. Voir commune de Soissons.

Bohain-en-Vermandois. — Hôtel de ville : les fresques d'Emile Flamant décorant la salle des mariages (cad. AC 432) : inscription par arrêté du 26 janvier 2007.

Château-Thierry. — Hôtel-Dieu : l'hôtel-Dieu composé de la partie datée du xviii<sup>e</sup> siècle, chapelle comprise, en totalité ; la partie du xix<sup>e</sup> siècle, façades et toitures ; les deux cours et les murs de clôture (cad. AB 63, 139) : inscription par arrêté du 26 janvier 2007.

Ciry-Salsogne. — L'église en totalité (cad. C 570) : inscription par arrêté du 14 septembre 2007.

Coyolles. — Manoir de Coyolles : le manoir, façades et toitures ; le pigeonnier et les communs, façades et toitures ; le jardin potager, les murs d'enceinte comprenant les échauguettes et les caves (cad. A 400 à 402, 542, 325, 562, 544, 560) : inscription par arrêté du 6 février 2007.

Limé. — L'église en totalité (cad. AA 35) : inscription par arrêté du 14 septembre 2007.

Marchais-en-Brie. — Maison forte dite « Ferme de Villefontaine » : la maison forte en totalité, composée de son corps de logis, des bâtiments agricoles en pierre et charpentes en bois (non compris la partie moderne), de la cour, de la porte charretière et piétonne et des deux parcelles consacrées au potager (cad. XB 27 à 29) : inscription par arrêté du 14 septembre 2007.

Pernant. — Château de Pernant : pour être conservé et remis en état : le château de Pernant avec son fossé au sud et à l'ouest, sa terrasse à l'est, ses murs de soutènement et son accès ouvragé donnant rue du Château (cad. ZK 75) : classement par décret du 8 mars 2007.

Les sols archéologiques de l'ensemble du château et de ses parties constitutives (cad. ZK 182) : inscription par arrêté du 11 octobre 2006, modifié par arrêté du 13 mars 2007.

Quierzy. — Vestiges du site du prieuré : les vestiges du logis prioral en totalité, les murs en grès de l'enclos prioral incluant la base de l'ancienne tourelle d'angle disparue et les sols archéologiques des parcelles A 690, 1162, 1165 et 1166 du prieuré (cad. A 690, 692, 693, 1162, 1165, 1166) : inscription par arrêté du 7 mai 2007.

Soissons. — Hôtel de ville : l'hôtel de ville, façades et toitures, la salle à manger avec ses vases en plomb et ouvrages de marbre, le grand salon avec ses dessus de porte, le grand escalier du vestibule, le poêle de l'antichambre, tous les volets intérieurs, l'ensemble des caves voûtées, les cours et la parcelle aménagée en jardin à l'arrière, comprenant les murs de clôture de l'ensemble (cad. AB 40) : inscription par arrêté du 26 janvier 2007.

Maisons de source et aqueduc (également sur commune de Belleu) : les maison de source et leur aqueduc (cad. Belleu AC 109, 102, 192, 110, 111 ; Soissons CR 37, 59) : inscription par arrêté du 7 mai 2007.

Soupir. — Les vestiges du château de Soupir en totalité, à savoir : le portail - arc triomphal, les grilles d'entrée et les douves (cad. B 1130, 1133 à 1135) : inscription par arrêté du 14 septembre 2007.

Villiers-Saint-Denis. — Le château, façades et toitures, son escalier intérieur, sa rampe en fer forgé et le palier du premier étage, la grille en fer forgé des deux entrées extérieures et la pelouse entourée de ses arbres tricentenaires à l'arrière du château (cad. AC 1) : inscription par arrêté du 14 septembre 2007.

## Allier

Ainay-le-Château. — Les fortifications d'agglomération d'Ainay-le-Château comprenant la porte de l'Horloge et l'enceinte avec ses tours et courtines (cad. AB 73, 77, 89, 103, 107 à 109 ; AC 8, 13, 40, 46, 50, 110, 119, 124, 132, 142, 156, 159 ; domaine public, non cadastré) : inscription par arrêté du 17 septembre 2007.

Biozat. — Château de Fontnoble : le château en totalité avec ses communs et son parc, y compris les piliers d'entrée et les décors intérieurs du logis (salle à manger aux peintures murales, salon au papier peint panoramique, salon-chapelle, chambre à dessus-de-porte peints) et des communs (salon du rez-de-chaussée, chambre de l'étage) (cad. XL 4 ; XM 2) : inscription par arrêté du 17 septembre 2007.

Noyant-d'Allier. — Château fort : le château fort en totalité, comprenant le donjon, l'enceinte avec ses tours et ses communs (cad. A 511, 517 à 519) : inscription par arrêté du 21 mai 2007.

Vichy. — Casino « le Cercle international », 2, rue Sornin : les plafonds ornés situés au premier étage du casino (cad. AY 1) : inscription par arrêté du 25 octobre 2007.

Vieure. — Château de La Chaussière : le château en totalité, y compris ses décors et aménagements intérieurs (hall, galerie, escalier d'honneur, vestibule, chapelle, sacristie, cuisine, fruitier, salle à manger, salon, billard, bibliothèque, bureau, chambres) et son parc, avec ses clôtures, la maison du jardinier, l'enclos du verger et du potager avec ses serres, les écuries, remises et autres dépendances (pédiluve, chenil, lavoir, hangars, logements des domestiques) (cad. A 76 à 79, 179) : inscription par arrêté du 21 mai 2007.

## Hautes-Alpes

Briançon. — Fort Dauphin : le fort en totalité (cad. B 555) : classement par arrêté du 6 juillet 2007.

## Alpes-Maritimes

Cannet (Le). — Villa Le Bosquet du peintre Pierre Bonnard, 29, avenue Victoria : la villa et son jardin, en totalité (cad. AS 23) : classement par arrêté du 26 mars 2007.

Castellar. — L'abri Pendimoun, gisement préhistorique (cad. D. 82) : inscription par arrêté du 21 mai 2007.

Falicon. — Pyramide : la pyramide en totalité, y compris les aménagements liés à la visite et à la présentation de la grotte de Ratapignata (notamment l'escalier) (cad. C 500, lieudit La Bastide) : inscription par arrêté du 7 août 2007.

Grasse. — Villa La Sabranette (actuellement villa Santa Clara), 12, avenue Yves-Emmanuel-Baudoin : la villa et son jardin en totalité (cad. BM 142) : inscription par arrêté du 28 septembre 2007.

Nice. — Synagogue, 7, rue Gustave-Deloye : la synagogue, en totalité (cad. LC 114) : inscription par arrêté du 17 avril 2007.

Saint-Jean-Cap-Ferrat. — Propriété Santo Sospir, 14, avenue Jean-Cocteau : la propriété en totalité (ensemble de la parcelle avec ses différents éléments et bâtiments des anciennes dépendances) (cad. AH 139) : inscription par arrêté du 17 avril 2007.

## Ardèche

Aubenas. — Grange du Cheylard, ancienne dépendance de l'abbaye de Mazan, chemin du Cheylard : la totalité des bâtiments du Cheylard et des parcelles sur lesquelles ils se trouvent autour de la rivière Mercouare avec son pont, ainsi que le système d'irrigation souterrain, sis au lieudit le Cheylard (cad. A149 à 152, 2727, 2728, 3283 à 3288, 3290, 3291, 3688) : inscription par arrêté du 5 mars 2007.

Saint-André-en-Vivarais. — Château de Montivert : le château en totalité, sa ferme et ses communs façades et toitures, son potager avec sa clôture, le parc et la serve, la loge d'entrée façades et toitures ainsi que le mur de clôture du domaine et les parcelles sur lesquelles ils se

trouvent (cad. AY 107, 113 à 115, 157, lieudit Montivert) : inscription par arrêté du 12 octobre 2007.

Vans (Les). — Château de Chassagnes : le château façades et toitures, ses communs façades et toitures, son système hydraulique et les parcelles sur lesquelles ils se trouvent (cad. A637, 638, lieudit Chassagnes) : inscription par arrêté du 17 décembre 2007.

## Ariège

Camon. — L'immeuble dit « maison haute » sis 1, La Terrasse, en totalité (cad. B 452 à 456) : inscription par arrêté du 16 février 2007.

Fabas. — Château de Poudelay : le salon contenant un papier peint panoramique, situé au premier étage du corps central du château, ainsi que les pans de toiture et les façades correspondantes (cad. A 1246) : inscription par arrêté du 20 août 2007.

Fornex. — Château : les façades et toitures, le passage voûté d'ogives dans l'aile nord-est et la salle voûtée au-dessus de ce passage, la salle dite « chapelle » du premier étage de la tour nord-est, la tour d'escalier du château (cad. A 742), ainsi que le sol des parcelles d'assiette pouvant contenir des vestiges archéologiques situés sur les parcelles A 741, 743 et 782 : inscription par arrêté du 5 décembre 2007.

Lorp-Sentaraille. — Maison natale d'Aristide Bergès et ancienne papeterie de Prat du Ritou : la maison natale d'Aristide Bergès en totalité (cad. A 1941) ; l'ensemble de la papeterie Bergès (cad. A 2049) avec les machines qu'elle contient (à savoir une ligne de fabrication de papier comprenant : un hydropulpeur, un épurateur de marque Lamort vertical, une cuve de stockage, un dépastilleur, un épurateur de marque Lamort type SP 800, une plate-forme composée de deux tambours épaisseur et d'un épurateur de marque Lamort vibrant, deux raffineurs hydradisc, un épurateur de marque Lamort SP 24, une machine à papier de marque Cordebart et Michaud avec tous ses éléments, un dévidoir, une turbine, un alternateur et toutes les tuyauteries reliant les appareils entre eux) ; les dépendances et annexes de la papeterie (bâtiment de l'ancien séchoir, garage, écuries, hangar de stockage) (cad. A 1941, 1942, 2049) ; la roue à aube et sa pompe à spirale implantées en limite de la parcelle A 2048 et du cours du canal de fuite vers le Salat ; le tombeau des parents d'Aristide Bergès (cad. A 885) ; l'installation hydraulique dite prise d'eau de Pourlande (cad. Saint-Lizier C 155) : inscription par arrêté du 2 octobre 2007.

Rimont. — Ancienne abbaye de Combelongue : l'abbatiale en totalité, les vestiges en élévation et le sol des parcelles d'assiette du site de l'ancienne abbaye selon la délimitation portée sur le plan annexé à l'arrêté et sur les parcelles B 2638, 2639, 4400 à 4403, 4415, 4416 (celle-ci pour le sol uniquement, à l'exception des bâtiment en élévation) : inscription par arrêté du 9 juillet 2007.

Saint-Lizier. — Maison natale d'Aristide Bergès et ancienne papeterie de Prat du Ritou : voir commune de Lorp-Sentaraille.

## Aube

Sainte-Savine. — L'ancien hôtel de ville, 70, avenue du Général-Gallieni (cad. AD 999) : inscription par arrêté du 30 octobre 2007.

## Aude

Castelnaudary. — Eglise Saint-Jean-Baptiste, place des Cordeliers et rue de la Terrasse : l'église en totalité (cad. AH 725) : inscription par arrêté du 8 janvier 2007.

Narbonne. — L'ancien hôpital de la Charité, 4 bis, quai Dillon, en totalité (cad. AB 50) : inscription par arrêté du 3 mai 2007.

Les vestiges archéologiques du Clos de la Lombarde et les sols correspondants, sis 28 et 28 bis, rue de Chanzy (cad. AI 353 à 356) : classement par arrêté du 29 novembre 2007.

Le monument commémoratif d'Ernest Ferroul, sis boulevard Frédéric-Mistral, à savoir le monument sculpté, son socle, l'obélisque et la statue, ainsi que les deux vasques portant inscription Mas-Cabardès et Argeliers (cad. BH 22) : inscription par arrêté du 16 août 2007.

Saint-Michel-de-Lanès. — L'église paroissiale Saint-Michel, ainsi que le calvaire attenant (cad. B 78, 79) : inscription par arrêté du 8 janvier 2007.

Saint-Papoul. — Ancien palais épiscopal, place Monseigneur-de-Langle : l'ancien palais épiscopal, ainsi que son parc et ses murs de clôture (cad. D 244, 1146, 247 à 254, 1178) : classement par arrêté du 18 juillet 2007.

Ancienne abbaye de Saint-Papoul : les façades et toitures des anciennes maisons canoniales, ainsi que les vestiges des parties détruites et le sol des parcelles correspondantes, situées place Monseigneur-de-Langle (cad. D 239 à 241, 1494) : inscription par arrêté du 31 juillet 2007.

## Aveyron

Balsac. — Château : les façades et les toitures du château avec son pigeonnier-porche (cad. G 143) : inscription par arrêté du 19 mars 2007.

Bertholène. — L'église d'Ayrinhac en totalité (cad. C 326) : inscription par arrêté du 7 novembre 2007.

Laguiolle. — Domaine du château d'Oustrac en totalité : le château ; le sol de la cour de ferme avec ses murs ; les bâtiments qui l'entourent avec la grange-étable située à l'entrée de la ferme (cad. P 60, 279, 322, 323) : inscription par arrêté du 24 avril 2007.

Nant. — L'église Saint-Michel de Rouviac, en totalité, avec son mur d'enclos (cad. L 253) : inscription par arrêté du 3 juillet 2007.

Ancien hôtel Ayrolle des Angles, actuellement hôtel de ville, 1, place du Claux : la façade principale ; la toiture ; l'escalier avec sa cage (cad. A 67) : inscription par arrêté du 3 juillet 2007.

## Bouches-du-Rhône

Marseille. — Synagogue dite aussi « le grand temple » ou « la grande synagogue », 117-119, rue de Breteuil : la synagogue en totalité, à l'exception des soubassements, y compris les pavillons, le parvis avec le portail et les grilles de clôture sur la rue de Breteuil (cad. 828 C 123) : inscription par arrêté du 1er août 2007.

Saint-Rémy-de-Provence. — Le cimetière israélite, dit aussi « cimetière des juifs » ou « cimetière juif », en totalité, ainsi que le sol de la parcelle AT 55 : inscription par arrêté du 17 avril 2007.

## Calvados

Auquainville. — L'église Saint-Aubin en totalité (cad. C 98, lieudit Saint-Aubin) : inscription par arrêté du 4 octobre 2007.

Beuvron-en-Auge. — Le logis du manoir de la Hogue en totalité (cad. D 175, lieudit la Hogue) : inscription par arrêté du 4 octobre 2007.

Caen. — Eglise Saint-Julien, rue des Carrières-Saint-Julien : l'église en totalité, avec le presbytère et la galerie de liaison, ainsi que l'assise foncière (cad. IA 179) : classement par arrêté du 27 juin 2007.

Cité-jardin des Rosiers, 19 à 29, rue des Lilas et 1 à 18, rue de Saint-Contest : les façades et les toitures des maisons constituant la cité-jardin (cad. IB 8, 9, 12) : inscription par arrêté du 15 juin 2007.

Maison, 9, rue de la Monnaie : les façades et les toitures de la maison (cad. KI 165) : inscription par arrêté du 12 avril 2007. — La peinture murale située dans le salon du premier étage et le pan de mur qui en est le support (cad. KI 165, lots 3 et 10) : classement par arrêté du 12 avril 2007.

Dives-sur-Mer. — Ancienne usine Tréfimétaux, rue de l'Avenir : les façades et les toitures du beffroi de l'ancienne usine (cad. AM 2) : inscription par arrêté du 4 octobre 2007.

Douvres-la-Délivrande. — Couvent Notre-Dame-de-Fidélité, rue du Bout-Varin : la chapelle en totalité ; l'ensemble du parc avec ses éléments constitutifs (cad. C 247) : inscription par arrêté du 14 novembre 2007.

Lion-sur-Mer. — Château : les façades et les toitures des bâtiments de communs, y compris la serre ; l'assiette du parc, avec ses murs de clôture et les sauts-de-loup (cad. AH 241, 242, lieudit Le Haut Lion) : inscription par arrêté du 4 juin 2007.

Saint-Germain-de-Livet. — Château : les façades et les toitures du bâtiment du gardien et de l'ancien moulin dépendant du château ; les façades et les toitures de l'ensemble des bâtiments de la ferme du château ; le système hydraulique avec les douves ; l'assiette des sols des parcelles B 62, 63, 249, 250 (cad. B 60 à 64, 66, 249 à 251, 268, lieudit Château de Livet) : inscription par arrêté du 10 décembre 2007.

Versainville. — Le parc du château (cad. D 196, 197, 199, 201, 202, 206, 452, 453, lieudit Le Château) : inscription par arrêté du 26 novembre 2007.

## Cantal

Murat. — Maison Hurgon, 28-30, rue du Bon-Secours : la maison en totalité, y compris les salles des premier et deuxième étages avec leurs cheminées et boiseries (cad. AC 130) : inscription par arrêté du 17 septembre 2007.

Nieudan. — La grange Maziol, en totalité (cad. A 158) : inscription par arrêté du 17 septembre 2007.

Saint-Urcize. — Maison Podevigne de Grandval : la maison en totalité, y compris ses décors et ses aménagements intérieurs, ainsi que la tour du château (cad. C 227) : inscription par arrêté du 21 mai 2007.

## Charente

Angoulême. — Ancienne abbaye Saint-Cybard : la partie de l'ancienne abbaye correspondant au logis abbatial et à un passage voûté (cad. AH 20, 360) : inscription par arrêté du 5 décembre 2007.

Balzac. — Le château de Balzac en totalité, comprenant le logis avec ses peintures murales, les communs, le parc avec ses murs de clôture, ses portails, le canal-vivier et le lavoir (cad. C 1210, 1309, 1311, 1347, 1398) : inscription par arrêté du 5 décembre 2007.

Mérignac. — Château de Villars-Marange : les bâtiments anciens (logis, sauf l'extension ouest, ancien châtelet avec son appentis, communs nord à rez-de-chaussée voûté) en totalité (cad. B 506) : inscription par arrêté du 7 mars 2007.

## Charente-Maritime

Fouras. — Villa La Jetée, 3, boulevard de la Jetée : la villa, les murs de clôture et le sol des parcelles sur lesquelles elle se situe, en totalité (cad. AD 34, 246) : inscription par arrêté du 2 février 2007.

Rochefort. — Magasin aux vivres : en totalité, les bâtiments constituant le magasin aux vivres, ainsi que le sol de la parcelle correspondante (cad. BI 38) : inscription par arrêté du 28 mars 2007.

Rochelle (La). — Hôtel Lambertz, 2, rue Gallieni : l'hôtel, y compris ses décors intérieurs, son terrain d'assiette et ses murs de clôture, en totalité (cad. AB 244, 245) : inscription par arrêté du 3 juillet 2007.

Royan. — Maison, 1, avenue du Collège et 22, avenue Emile-Zola : en totalité, la maison ainsi que le sol de la parcelle sur laquelle elle se situe, y compris les éléments de clôture qui l'entourent (cad. AO 381) : inscription par arrêté du 7 juin 2007.

## Cher

Bourges. — Le décor de marbre de l'église Saint-Pierre-le-Marché (actuelle église Notre-Dame), remonté dans le jardin de la maison située 14, rue Voltaire ; le kiosque qui l'abrite sis 14, rue Voltaire ; les deux pavillons qui épaulent le kiosque, sis 16, rue Voltaire et 11, rue Neuve-des-Bouchers (cad. HX 122, 136) : inscription par arrêté du 13 décembre 2007.

Brécy. — Château de Brécy : le portail d'entrée, l'avenue du château (cad. 739, lieudit Le Bourg) ; les façades et les toitures des deux pavillons qui encadrent l'entrée (cad. C 382, 383, lieudit Le Bourg) ; le corps de logis et les constructions qui lui sont adossées, en totalité ; les constructions adossées à la courtine sud et la tour médiane en totalité (cad. C 933, lieudit Le Bourg) ; les vestiges de l'enceinte et de ses tours (cad. C 427, 1, rue Charles-VII, 428, 430, 732, 933, lieudit Le Bourg) ; les façades et les toitures des bâtiments des écuries et des étables (cad. C 734, 764, 933, lieudit Le Bourg) ; la chapelle en totalité (cad. C 933) ; la cour (cad. C 428, 430, 732, 933, lieudit Le Bourg) ; la salle souterraine située sous la cour du château (cad. C 430) : inscription par arrêté du 22 février 2007.

Bruère-Allichamps. — L'église du prieuré Saint-Etienne d'Allichamps, en totalité (cad. ZE 29) : classement par arrêté du 9 août 2007.

Dun-sur-Auron. — Domaine de la Périsse : l'allée d'accès depuis la route de Dun (cad. CI 29, lieudit la Périsse) ; l'allée menant de l'avant-cour aux « petites bergeries » ou « ballauderies » (cad. CI 23, lieudit la Périsse) ; les murs de clôture du domaine et les portes (cad. CI 6, lieudit

La Bergerie, 13, 15, 17, 18, 23, 26 à 29, 74, lieudit La Périssette) ; les « petites bergeries » ou « ballauderies » en totalité, ainsi que leurs murs de clôture et leurs cours (cad. CI 21, lieudit La Périssette, 33, lieudit Champ du Hangar, 38, lieudit Le Ballaudry, 39, lieudit Le Tennis) ; le bâtiment en basse-goutte qui couvre notamment le puits, adossé au mur ouest de la cour sud des « ballauderies » (cad. CI 74, lieudit La Périssette) ; l'avant-cour (cad. CI 74, lieudit La Périssette). Dans l'avant-cour : la maison d'habitation du fermier ou « maison du domaine » ou « la Barbotterie » (cad. CI 73, lieudit La Périssette) ; l'intérieur des « grandes bergeries » (cad. CI 74, lieudit La Périssette) ; la cour (cad. CI 17, lieudit La Périssette). Dans la cour : les intérieurs de la maison de maître (cad. CI 18, lieudit La Périssette) ; les deux pavillons fermant la cour au sud de la maison de maître, en totalité (cad. CI 17, 18, lieudit La Périssette) ; le corps de bâtiment entre la maison de maître et le pavillon sud-est (cad. CI 18, lieudit La Périssette) ; le corps de bâtiment attenant au pavillon sud-est abritant la boulangerie (cad. CI 18, lieudit La Périssette) ; la remise en totalité (cad. CI 17, lieudit La Périssette) ; le chenil en totalité (cad. CI 17, lieudit La Périssette). A l'extérieur de la cour : le hangar situé au sud des deux pavillons susmentionnés (cad. CI 17, lieudit La Périssette) ; les mares et leurs fossés en amont et en aval (cad. CI 11, 12, 18 à 20, lieudit La Périssette, 37, 38, lieudit Le Ballaudry, 39, lieudit Le Tennis) : inscription par arrêté du 4 octobre 2006, modifié par arrêté du 26 février 2007.

## Corrèze

Saillac. — L'église de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste en totalité (cad. A 225) : classement par arrêté du 23 janvier 2007.

## Corse-du-Sud

Bonifacio. — La parcelle M 609 contenant le site archéologique antique de Piantarella : classement par arrêté du 26 juin 2007.

Urbalacone. — L'immeuble dit Maison forte, en totalité (cad. B1 108) : inscription par arrêté du 9 janvier 2007.

## Haute-Corse

Aleria. — Thermes romains dits de « Santa Laurina » : les ruines des thermes romains et la parcelle C 193 qui les contient : inscription par arrêté du 23 janvier 2007.

Bastia. — L'église Saint-Charles, rue Jean-Baptiste-de-Caraffa, en totalité (cad. AO 58) : inscription par arrêté du 9 janvier 2007.

L'église ou oratoire Saint-Roch, rue Napoléon (cad. AN 125) : classement par arrêté du 26 juin 2007.

Canari. — Immeuble dit « Mulinu di Pendente » : les façades, toitures et mécanismes intérieurs de l'immeuble (cad. C3 613, 616, 617) : inscription par arrêté du 9 janvier 2007.

Ersa. — Immeuble dit « maison-tour », sis dans le hameau de Poggio : les façades et toitures de l'immeuble et des constructions attenantes (cad. N 483) : inscription par arrêté du 9 janvier 2007.



Rogliano. — La parcelle F3 824 contenant la grotte de la Coscia, en totalité : classement par arrêté du 26 juin 2007.

## Côte-d'Or

Beaune. — L'ancienne chapelle des Jacobins en totalité (cad. AC 50) : inscription par arrêté du 23 février 2007.

Corcelles-les-Monts. — Le rucher de la Combe à la Serpent en totalité, y compris les deux terrasses et les murs qui les soutiennent et les entourent (cf. plan annexé à l'arrêté) (cad. B 542) : inscription par arrêté du 23 février 2007.

Dijon. — L'église Sainte-Bernadette, sise 4, avenue des Grésilles (cad. BD 43) : inscription par arrêté du 4 mai 2007.

Hôpital général, 3, rue du Faubourg-Raines : les façades et toitures des bâtiments de l'hôpital général, l'autel majeur et la clôture du chœur de la grande chapelle, la pharmacie en totalité, les façades et la grille de la cour Henry Grangier, les façades et toitures des anciens communs du xviii<sup>e</sup> siècle et du dépositoire du xix<sup>e</sup> siècle, la margelle et la superstructure du puits du xvii<sup>e</sup> siècle dans la cour Berrier, les deux murs de soutènement, les parapets bordant les rives de l'ancien cours de l'Ouche et la terrasse sud, dite « du Président Berbisey », les deux piliers du portail fermant le pont sur l'ancien cours de l'Ouche et ledit pont (ne feront pas l'objet d'une mesure de protection au titre des monuments historiques : le bâtiment entre la cour Morelet et la rue de l'Hôpital, le murs longeant la rue de l'Hôpital, les chambres mortuaires et la salle d'autopsie, l'ancienne école de médecine et les bâtiments et adjonctions du xx<sup>e</sup> siècle, cf. plan annexé à l'arrêté) (cad. ES 13) : inscription par arrêté du 11 avril 2007.

Villa Vurpillot, 18, rue Charles-Brifaut : la villa en totalité, le mur de clôture sur rue et ses portails, les deux abris de jardin (cad. HI 172) : inscription par arrêté du 9 octobre 2007.

Sennecey-lès-Dijon. — Le fort de Sennecey dit « fort Junot » (cad. AD 268) : inscription par arrêté du 12 février 2007.

Varois-et-Chaignot. — Le fort de Varois, y compris la batterie annexe du flanc droit (cad. AH 72 à 74, 76) : inscription par arrêté du 11 avril 2007.

## Côtes-d'Armor

Ferrière (La). — L'église paroissiale Notre-Dame en totalité (cad. C 1234) : inscription par arrêté du 6 avril 2007.

Fréhel. — Le manoir de la Ville-Roger, à savoir le corps de logis principal, en totalité, à l'exclusion des ailes latérales et galeries de raccord (cad. AH 201) : inscription par arrêté du 4 juin 2007.

Hillion. — Le château des Aubiers, à savoir le logis, la chapelle et les écuries en totalité ; les façades et toitures de l'ancien manoir, de la grange, de l'ancien séchoir, de la conciergerie, des bâtiments de la ferme à l'exception du hangar moderne ; le potager avec son portail, ses grilles et murs de clôture ; l'ensemble du parc avec ses allées, sa mare, son puits, son entrée monumentale, ses grilles et murs de clôture (cad. E 830 à 833, 835 à 840, 842, 844 à 848, 1793, 1794) : inscription par arrêté du 5 juillet 2007.

Tonquédec. — La demeure, 1, Grande-Rue, à savoir les façades et les toitures de la maison principale, les façades et les toitures des deux pavillons d'entrée et de leurs ailes respectives, le portail d'entrée, le muret situé entre la cour sud et le jardin, avec son puits, le terrain

d'assiette des cours et du jardin, l'ensemble des murs de clôture des cours et du jardin (cad. D 389 à 391) : inscription par arrêté du 24 août 2007.

Trédarzec. — Les jardins de Kerdalo, à savoir les sols des parcelles constitutives du jardin ainsi que les constructions maçonnées et fabriques de jardin : la terrasse de la cour sud ; le jardin formel d'inspiration italienne en contrebas de la cour sud avec les deux pavillons d'angle en totalité, la fontaine et l'escalier sur lequel elle s'adosse ; les trois terrasses construites sur l'arrière du logis avec leurs murets de soutènement ; la vallée du haut avec les deux bassins, le canal et la pagode ; la partie centrale avec la fontaine Saint-Fiacre et son petit bassin, l'étang, le bassin orné d'un masque en bas-relief, le bassin qui lui succède et son escalier d'eau ; la vallée du Bas avec le cheval cabré, le bassin précédant la grotte, la grotte italianisante avec le bassin et le chemin dallé ; l'ancien logis manorial recomposé par P.

Wolkonsky pour ses façades et ses toitures (à l'exclusion des bâtiments de part et d'autre de l'entrée nord du jardin et au sud-ouest du logis) ; le colombier (cad. A 638 à 642, 644, 657 à 663, 670 à 672, 674 à 684, 687 à 689) : inscription par arrêté du 22 juin 2007.

Tréguier. — La maison sise 14, rue La Chalotais, en totalité (cad. AC 124) : inscription par arrêté du 6 avril 2007.

## Creuse

Banize. — L'église Saint-Sulpice, en totalité, et son terrain d'assiette (cad. AM 42) : classement par arrêté du 23 janvier 2007.

## Dordogne

Badefols-d'Ans. — Château de Badefols-d'Ans : le château avec la terrasse maçonnée, sa passerelle et l'assiette du jardin clos de murs, à l'exclusion des communs (cad. AM 2 à 4, 12) : inscription par arrêté du 11 septembre 2007.

Bourdeilles. — Le gisement préhistorique du Pont d'Ambon (cad. F 784) : inscription par arrêté du 27 février 2007.

Castels. — La grotte préhistorique du gisement du Roc Pointu (cad. A 473) : inscription par arrêté du 27 février 2007.

Cause-de-Clérans. — Château de Clérans : les bâtiments et les sols du château, à l'exception de la parcelle D. 14 déjà ISMH (cad. D 10 à 13, 25 à 29) : inscription par arrêté du 15 février 2007.

Couze-et-Saint-Front. — La grotte préhistorique de la Cavaille (cad. B 707) : inscription par arrêté du 31 janvier 2007.

Grives (Les). — La chartreuse du Breuil en totalité (cad. B 1162) : inscription par arrêté du 18 septembre 2007.

Marquay. — Le gisement préhistorique de Laussel (cad. AV 20) : inscription par arrêté du 27 février 2007.

Meyrals. — L'église Saint-Eutrope en totalité (cad. D 226) : inscription par arrêté du 3 juillet 2007.

Saint-Aquilin. — L'église en totalité (cad. AX 136) : inscription par arrêté du 15 février 2007.

Saint-Astier. — La chapelle des Bois en totalité (cad. BS 48) : inscription par arrêté du 15 février 2007.

Saint-Georges-de-Monclard. — Le château de Monclar, les sols, les terrasses et les clôtures

(cad. B 263 à 265) : inscription par arrêté du 22 octobre 2007.

Thonac. — Château de Losse : les parties bâties et non bâties de l'ensemble que forme le château avec ses jardins et son parc (à l'exclusion des sols et bâtiments des parcelles D. 78 et D. 79) (cad. D 76, 81, 82, 84 à 88, 771, 903, 904, 908, 1364) : classement par arrêté du 19 octobre 2007.

## Doubs

Baume-les-Dames. — Abbaye de bénédictines : l'ensemble des façades et toitures des bâtiments, l'ensemble des sols et des sous-sols avec les vestiges archéologiques qu'ils comprennent et les parties suivantes, en totalité : l'entrée dans l'abbaye ; la sacristie sud de l'église ; la cave voûtée des communs ; la partie du logis abbatial, 2, place de l'Abbaye ; les maisons, 6 et 8, place de l'Abbaye (cad. AH 275, 277, 279, 280, 282, 284, 268 à 288, 292, 554, 760, 291, 293 à 300, 759) : par arrêté du 7 mai 2007.

Café, actuel restaurant, sis 10, rue des Armuriers : le plafond et la devanture du café (cad. AH 57) : inscription par arrêté du 13 février 2007.

Besançon. — Hôtel Michotey, 20, rue Mégevand : le pavillon de musique en totalité, avec son décor (cad. AS 66) : classement par arrêté du 26 mars 2007.

Orve. — La maison Beley en totalité (cad. C 325) : inscription par arrêté du 19 septembre 2007.

Thise. — Le hangar à avions de l'aérodrome de Thise, en totalité (cad. D 635) : classement par arrêté du 21 décembre 2007.

## Drôme

Valence. — Domaine de Valensolles, 32-34, avenue de Valensolles : la maison d'habitation principale, en totalité, intérieur et extérieur, ainsi que le parc et les communs — la petite maison d'habitation, le bâtiment d'usine désaffecté, le pigeonnier (cad. CL 147, 148) : inscription par arrêté du 5 mars 2007.

## Eure

Acquigny. — Le Pont des Planches (cad. ZE 168 ; H 174, lieudit Les Planches) : inscription par arrêté du 31 octobre 2007.

Boissey-le-Châtel. — Château de Tilly, allée de Guise : le terrain d'assiette du château avec le sol des fossés disparus ; les façades et toitures des communs (cad. AA 6 à 9, 12, 19) : inscription par arrêté du 17 juillet 2007.

Corneville-sur-Risle. — Le pont Napoléon, franchissant le canal des Moulins, sur le CV 18, en totalité (cad. non cadastré, domaine public, lieudit La Fosse) : inscription par arrêté du 31 octobre 2007.

Vesly. — L'église Saint-Maurice en totalité, y compris le mur de l'enclos paroissial (cad. B 140) : inscription par arrêté du 30 octobre 2007.

## Eure-et-Loir

Bérou-la-Mulotière. — L'église Saint-Sulpice en totalité (cad. AB 107) : inscription par arrêté du 28 septembre 2007.

Bleury. — L'église Saint-Martin en totalité (cad. AB 252) : inscription par arrêté du 26 septembre 2007.

Boullay-Thierry (Le). — Château du Boullay-Thierry : le château en totalité (cad. C 260) ; l'allée plantée de tilleuls (cad. AB 84) ; la grille d'entrée avec les façades et toitures des deux pavillons symétriques (cad. AA 80) ; les façades et toitures des deux ailes basses de communs (cad. AA 80) ; les sols de la cour des communs (cad. AA 80) ; les douves sèches avec leurs ponts dormants (cad. C 4) ; les sols de plate-forme du château (cad. C 260) ; l'ensemble du parc et ses murs de clôture correspondant à l'emprise du xviii<sup>e</sup> siècle avec le vivier, les fabriques et la glacière (cad. C 208, 240, 247, 248, 259, 303 ; ZL 16) ; les façades et toitures de la laiterie (cad. C 248) ; les façades et toitures des écuries de polo (cad. C 249 à 251) ; les façades et toitures ainsi que le colombier de la ferme du château (cad. AA 79) : inscription par arrêté du 29 mai 2007.

L'église paroissiale Saint-Lubin en totalité (cad. AA 81) : inscription par arrêté du 29 mai 2007.

Chartres. — La maison canoniale, sise 6, cloître Notre-Dame, en totalité (cad. AB 64) : classement par arrêté du 8 octobre 2007.

Denonville. — Château de Denonville : l'aile sud du château en totalité ; les façades et toitures du corps central du château ; les façades et toitures des anciennes écuries dans la cour de l'aile sud : le puits ; le sol de la cour d'honneur ; les fossés et leurs murs précédant la cour d'honneur (cad. D 842, 843, 858, 859, 935) : inscription par arrêté du 26 avril 2007.

Dreux. — Maison romane, 17, rue de Sénarmont : l'ensemble immobilier formé de la maison romane et la maison à façade en pans de bois qui la prolonge à l'est, en totalité, ainsi que le sol des parcelles sur lesquelles il est situé (cad. AD 408, 411) : classement par arrêté du 30 août 2007.

Ferté-Vidame (La). — Château de La Ferté-Vidame : les intérieurs et les décors des communs du château, appelés « Le petit Château », en totalité, situés place Saint-Simon (cad. B 301) : inscription par arrêté du 26 septembre 2007.

## Finistère

Combrit. — L'abri du marin de Sainte-Marine, 13, quai Jacques-de-Thézac, en totalité (cad. AM 62) : inscription par arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2007.

Douarnenez. — Ancien abri du marin, aujourd'hui siège de la revue Le Chasse-Marée, 51, rue Henri-Barbusse : les façades et les toitures (cad. AA 10) : inscription par arrêté du 29 octobre 2007.

Ile de Sein. — Ancien abri du marin (1900), 35, quai des Paimpolais : l'ancien abri pour ses façades et ses toitures (cad. non cadastré, pointe de Men Brial jouxtant le feu de Men Brial) : inscription par arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2007.

Ancien abri du marin (1906) actuel musée des Sénans, 34, quai des Paimpolais : l'ancien abri pour ses façades et toitures y compris le préau extérieur et les bacs de traitement des voiles et les vestiges de la chaudière qu'il contient (cad. non cadastré) : inscription par arrêté du 19 novembre 2007.

Logonna-Daoulas. — Château de Rosmorduc, à savoir le logis (corps principal et aile en retour) en totalité, le bâtiment de commun lui faisant face pour ses façades et toitures ainsi que le portail d'entrée, le mur est prolongeant le commun, les arcades prolongeant l'aile est du logis, les ruines de l'oratoire, le jardin en terrasse sud avec ses murs de soutènement (cad. C 810, 806, 807, 809, 811) : inscription par arrêté du 7 mars 2007.

Plouarzel. — Château de Kervéatoux : pour les façades et les toitures, l'ensemble du château, à savoir le château proprement dit (corps de logis principal et ailes en retour), l'ensemble des bâtiments de dépendances organisés autour de la cour située à l'ouest du château, le colombier ainsi que le jardin nord organisé en terrasses (jardin d'agrément et jardin potager) (cad. F 959 à 961, 377, 380, 381, 387, 389, lieudit Kervéatoux) : inscription par arrêté du 17 août 2007.

Plouvorn. — Le château de Keruzoret, à savoir le logis pour ses façades et ses toitures, la chapelle et le colombier en totalité, l'ancien verger-potager et le parc paysager qui constitue son écrin (cad. F 35, 32 à 34, 192, 194, 26, 27, 202 à 204, 37, 39, 70, 12, 23, 28, 125, 126, 1616, 1623, 2264, 1640, 2611, 3 à 10, 13 à 22, 24, 25, 29, 31, 36, 38, 41, 122 à 124, 127, 128, 131, 132, 135 à 137, 140 à 149, 2670, 2676, 152, 2678, 2672, 191, 193, 195 à 201, 205, 253, 1410, 1627, 1631, 1637, 1695, 2300) : inscription par arrêté du 7 mars 2007.

## Gard

Aigues-Mortes. — La chapelle des Pénitents Blancs, rue de la République (cad. AB 1) : classement par arrêté du 6 août 2007.

Aramon. — L'église paroissiale en totalité (cad. AA 271) : inscription par arrêté du 13 septembre 2007.

Moussac. — La tour seigneuriale (cad. D. 459) : inscription par arrêté du 8 janvier 2007.

Nîmes. — Ancien hospice devenu palais des arts, puis agrandi en lycée, actuel lycée Alphonse Daudet, 3, boulevard Victor-Hugo : en totalité, le bâtiment de l'ancien hospice devenu palais des arts construit par Charles Durand sur le boulevard avec une aile en retour ainsi que les façades et toitures de l'ensemble du lycée et des cours, mais à l'exclusion des parties contemporaines de l'actuel lycée Alphonse Daudet (cad. EX 37) : inscription par arrêté du 4 juillet 2007.

Hôtel Milliarède, 31, avenue Carnot : les façades et toitures de l'ensemble du bâti (hôtel particulier, maison du gardien, mur de clôture et portails) ainsi que, en totalité, le rez-de-chaussée et le premier étage de l'hôtel (cad. HA 1225, 1215) : inscription par arrêté du 5 décembre 2007.

Ribaute-les-Tavernes. — Château de Ribaute : en totalité, le château avec le sol de la cour, le jardin avec sa chapelle et son mur de clôture, ainsi que les restes des remparts du château (cad. AS 178, 181, 356 à 359) : inscription par arrêté du 8 janvier 2007.

Saint-Hippolyte-du-Fort. — Domaine des Graves : les façades et toitures du moulin et de la ferme ; la maison de maître, en totalité ; le jardin, le parc et le domaine agricole, en totalité, avec son mur de clôture (cad. AM 312 : maison de maître, 309 à 311, 314 à 319, 853 : jardin et parc, 860 : moulin, 859 : ferme, 855 à 858 : chemins, 884, 1006 à 1008 : vignes) : inscription par arrêté du 9 mars 2007.

Saint-Quentin-la-Poterie. — Domaine de Moulin Neuf : le moulin et le parc en totalité, ainsi que les façades et toitures du domaine (cad. Saint-Quentin-la-Poterie AO 234 : bâtiments, 240, 241, 266, 268 : ancien chemin, 270 ; Saint-Siffret A357, 577, 578) : inscription par arrêté du 25 septembre 2007.

Saint-Siffret. — Domaine de Moulin Neuf. Voir commune de Saint-Quentin-la-Poterie.

Uzès. — L'hôtel Chambon de la Tour, sis 18, rue du Docteur-Jean-Blanchard, en totalité (cad.

AY 454) : inscription par arrêté du 25 avril 2007.

Valliguières. — L'église paroissiale, en totalité (cad. F 136) : inscription par arrêté du 8 janvier 2007.

## Haute-Garonne

Mayrègne. — La tour en totalité (cad. A 100) : inscription par arrêté du 26 juillet 2007.

Salvetat-Saint-Gilles (La). — Château : en totalité, le château, y compris le sol de la parcelle d'assiette, le fossé entourant la plate-forme avec ses aménagements défensifs ruinés et le pont d'accès, la parcelle de l'ancien jardin (cad. AC 48 : château, plate-forme et ancienne basse-cour, 45, 49 : fossé et pont d'accès, 135 : ancien jardin) : classement par arrêté du 6 août 2007.

Toulouse. — Ancien collège des jésuites de Toulouse : le portail de l'ancien collège, y compris ses deux vantaux de bois, faisant partie du collège Pierre de Fermat (cad. 818 AB 719) : inscription par arrêté du 20 août 2007.

Couvent-studium des dominicains de Ranguel : les façades et toitures du couvent-studium, ainsi que, en totalité, l'église Notre-Dame-du-Rosaire de ce couvent (cad. 838 AI 91) : inscription par arrêté du 12 février 2007.

Immeuble dit « anciens greniers du chapitre Saint-Sernin » ou « ancien dortoir », sis 1 bis, rue des Cuves-Saint-Sernin, en totalité (cad. 824 AB 241) : inscription par arrêté du 19 mars 2007.

## Gers

Sainte-Dode. — L'église en totalité, à l'exception de l'appentis (cad. ZD 67) : inscription par arrêté du 8 novembre 2007.

## Gironde

Bayon-sur-Gironde. — L'église Notre-Dame en totalité, à l'exception des parties déjà classées (cad. B 463) : inscription par arrêté du 10 décembre 2007.

Blanquefort. — Le parc de Majolan, en totalité, avec l'ensemble de son parcours d'eau et ses écluses, ses fabriques de fausses ruines, ses ensembles de rocailles, à l'exception des ponts refaits dans les années 1980 (ponts de l'Ile aux Persistants au sud-ouest, pont de l'Ecluse nord-est), situé au lieudit Dulamon sud (cad. BS 10) : inscription par arrêté du 18 janvier 2007.

Bordeaux. — La maison sise 57, rue Albert-Barraud, en totalité (cad. LB 174) : inscription par arrêté du 12 mars 2007.

Brède (La). — Domaine connu sous le nom de « domaine de Montesquieu » ou « château de La Brède » : l'ensemble du domaine (cad. A 47, 48, 177, 300 à 308, 310, 312, 313, 318, 320, 403, 404, 569 ; B 27, 88, 132, 133, 136 à 144, 164 à 172, 176 à 178, 180 à 182, 186 à 198, 428, 430 à 432, 435 à 437, 1326 à 1328, 1365, 1366) : inscription par arrêté du 27 novembre 2007.

Fargues. — Château de Fargues : les vestiges du logis (cad. C 29), les communs (cad. C 26, 699), l'allée de pins et le nymphée du château (cad. D 600, 601) : inscription par arrêté du 11 décembre 2007.

Lansac. — L'église Saint-Pierre, en totalité, à l'exception des parties classées (cad. A 618) : inscription par arrêté du 27 novembre 2007.

Marimbault. — L'église Saint-Vincent en totalité, à l'exception du clocher classé MH (cad. B 203) : inscription par arrêté du 13 mars 2007.

Pessac-sur-Dordogne. — Le manoir de la Bernède en totalité (cad. AD 03) : inscription par arrêté du 25 avril 2007.

Porchères. — Le moulin du Barrage en totalité, avec l'entrepôt attenant, le magasin et la passerelle le reliant au moulin et le barrage (cad. ZO 39) : inscription par arrêté du 25 avril 2007.

Saint-Exupéry. — L'église en totalité, y compris les éléments restants du porche d'entrée et l'escalier d'accès à l'édifice (cad. B 138) : inscription par arrêté du 10 décembre 2007.

Saint-Félix-de-Foncaude. — Château de Pommiers : vestiges et sols de la première enceinte, son fossé comblé, les barbicanes sud et nord, les murs et terrasses reliant ces dernières au château et au ruisseau de la Vignague ; enceinte principale et ses tours, avec, du côté de la Vignague, ses lices et le système de murs et terrasses permettant l'accès au ruisseau, les sols et sous-sols respectifs de ces divers éléments ; ensemble des bâtiments, logis, vestiges divers, sols et sous-sols contenus dans l'enceinte principale ; moulin à eau ; pigeonnier ; pont médiéval traversant la Vignague (cad. B 282, 286, 288, 290, 291, 632, 634 : éléments de la première enceinte ; 285 à 287 : enceinte principale et ses éléments ; 283, 284 : moulin à eau et sa parcelle d'assiette ; 273 : pigeonnier ; pont médiéval situé sur la voie communale n° 3, non cadastrée, domaine public) : inscription par arrêté du 8 juin 2007.

Saint-Germain-de-la-Rivière. — Château de la Roque : les jardins, y compris les parcelles boisées, incluant les terrasses, les réseaux et aménagements hydrauliques, le pavillon de l'orangerie et le belvédère (cad. A 89 675 : vivier et jardins d'eau ; 679 : terrasse du logis bas ; 92, 669, 673, 672, 678 : terrasses du château ; 87, 677 : terrasses intermédiaires ; 681 : belvédère du xviii<sup>e</sup> siècle ou péristyle ; 683 : pavillon du xviii<sup>e</sup> siècle ou orangerie ; 682 : château d'eau du xix<sup>e</sup> siècle ; 81 à 84, 87, 676, 667 : parties boisées ; 668, 671, 674 : allée) : classement par arrêt du 25 juillet 2007.

Saint-Sulpice-de-Guilleragues. — Château de Caze : les bâtiments anciens, les restes de l'enceinte médiévale ainsi que l'ensemble du sol d'assiette (cad. ZB 47) : inscription par arrêté du 6 septembre 2007.

Saint-Symphorien. — Maison Siclis, ancien castel Martchiot, 21, avenue Jean-Jaurès : la maison en totalité, avec la maison de gardien et le parc (cad. AC 41, 39, 49) : inscription par arrêté du 13 mars 2007.

Talence. — Le domaine connu sous le nom de « château Raba », en totalité (cad. BL 106, 124, 126, 127, 160, 159, 161) : inscription par arrêté du 25 juillet 2007.

## Hérault

Béziers. — Château Saint-Bauzille, route de Bessan : le château avec son parc, ses portails et la maison du gardien, ainsi que les anciens communs, en totalité (cad. ER. 16, 17, 19, 20, 25, 34) : inscription par arrêté du 5 décembre 2007.

Clermont-l'Hérault. — L'ancienne chapelle du couvent des Récollets, chapelle de l'hôpital, en totalité (cad. BE 107) : inscription par arrêté du 3 mai 2007.

La grange Verny ou grange Basse en totalité (cad. BW 93 à 98, lieudit Métairie Verny) : inscription par arrêté du 12 juin 2007.

Mauguio. — Ancien château des comtes-évêques de Melgueil, 23, rue Diderot, 16, rue Gambetta et 6, place Jean-Jaurès : l'ensemble des bâtiments anciens (antérieurs au xix<sup>e</sup> siècle)

en totalité, ainsi que le sol des parcelles correspondantes (cad. CA194, 196, 186, 187) : inscription par arrêté du 8 janvier 2007.

Maureilhan. — L'église paroissiale Saint-Baudile en totalité, y compris son décor intérieur (cad. A164) : inscription par arrêté du 3 mai 2007.

Montady. — Château de la Tour : le château en totalité (corps de logis principal), avec son parc, ses clôtures et ses portails, la serre et l'orangerie, ainsi que les façades et toitures des bâtiments entourant l'ancienne cour des communs (attenante au château), à l'exclusion des bâtiments annexes (cad. C 15, 575, 585) : inscription par arrêté du 31 août 2007.

Montpellier. — L'ancienne chapelle des Cordeliers, ancien temple protestant, ancien cinéma Odéon, 20, rue de Verdun, en totalité, avec son décor intérieur, ainsi que les vestiges du portail en retour à l'ouest (cad. HM 491, 293) : inscription par arrêté du 27 février 2007.

Villemagne-l'Argentière. — Ancienne abbaye Saint-Martin et Saint-Majan : l'ensemble des bâtiments anciens situés à l'intérieur de l'enclos abbatial (antérieurs au xixe siècle, à l'exclusion des adjonctions contemporaines des xixe et xxe siècles), des jardins et des sols des parcelles correspondantes et des sols de la place Saint-Majan, de la place de l'Abbaye, de la rue de la Mirande et de la rue des Deux-Porches (correspondant à la partie disparue de l'église abbatiale), en totalité (cad. C 143 à 156, 158 à 168, 1183, 1184, 1395, 1473, 1522, 1538 à 1544 ; non cadastré, domaine public) : inscription par arrêté du 31 juillet 2007.

## Ille-et-Vilaine

Bréal-sous-Montfort. — Château de la Haute-Forêt : le château, à savoir le logis en totalité, les façades et toitures de la conciergerie, le portail d'entrée et ses grilles, l'ancien jardin avec ses murs de clôture, l'ensemble du parc, à l'exception toutefois des éléments mobiliers (statues, coupes) et de la volière (cad. AI 99) : inscription par arrêté du 5 juillet 2007.

Mordelles. — Château de la Haichois : le château, à savoir les parties suivantes du logis : façades, toitures, hall d'entrée, escalier principal et sa cage d'escalier, salle à manger, grand salon décoré de boiseries du xviiie siècle, petit salon dit « salon japonais », loggia, ancien fumoir aménagé dans le goût orientaliste (cad. AO 37) : inscription par arrêté du 4 juin 2007.

Pocé-les-Bois. — Le château du Bois-Bide, à savoir le logis en totalité ; les façades et toitures de l'orangerie, du colombier et des écuries ; le parc avec son entrée monumentale située au nord-est, son portail ouest et sa grille, ses terrasses, murs, fontaines, fabriques, balustrades et allées (cad. ZO 37 à 47 ; ZP 16 ; ZS 10) : inscription par arrêté du 24 août 2007.

Québriac. — Le château de Québriac, à savoir les façades, toitures, pièces du rez-de-chaussée, escalier et cage d'escalier du logis (cad. D 204), ainsi que le terrain correspondant aux anciennes douves médiévales (cad. D 189, 193) : inscription par arrêté du 4 juin 2007.

Saint-Just. — Le château du Val, à savoir : façades, toitures, ensemble des pièces du rez-de-chaussée, escalier principal et cage d'escalier du logis ; façades et toitures de l'ensemble des communs formés des écuries, du chenil avec ses murets, de la remise à voitures et ses pavillons attenants, de la laverie, de la scierie, du vestiaire du tennis, des murs du potager (cad. ZX 65, 70, 72, 73, 76) : inscription par arrêté du 4 juin 2007.

## Indre

Chalais. — L'église paroissiale Saint-Léobon en totalité (cad. B 178, lieudit Le Bourg) : inscription par arrêté du 20 décembre 2007.



Oulches. — Prieuré Notre-Dame de Longefont : tous les vestiges en élévation et les sols de l'ancien prieuré (cad. H 191, 192, 194, lieudit Le Clos ; 195, 200, 201, lieudit Longefont) : inscription par arrêté du 22 février 2007.

Valençay. — Domaine du château de Valençay : certaines parties bâties et toutes les parties non bâties du domaine de Valençay, situées au nord du château ainsi qu'aux abords immédiats de celui-ci, à savoir : les sols de la cour dite « des Ronds » et de l'allée reliant celle-ci à l'entrée du domaine donnant sur la route de Blois ; les façades et toitures des bâtiments de la ferme et du pavillon de gardien, des autres bâtiments de la basse-cour, à savoir la forge et le bâtiment d'habitation, et de la construction située en face du théâtre (de part et d'autre de l'allée et de la partie nord de la cour dite « des Ronds ») ; en totalité : le pavillon dit de l'horloge et les écuries dites « espagnoles », y compris les cours, le pédiluve, l'abreuvoir dit « fontaine d'Apollon », et le bâtiment dit « la Vénérie », le théâtre et ses dépendances ainsi que les deux corps de bâtiment des communs à usage de remise et orangerie (de part et d'autre de la partie sud de cour dite « des Ronds ») ; les sols des parcelles E 76, 79, 80, 222 sur lesquelles ces bâtiments sont implantés ; l'avant-cour d'honneur et son jardin, entre la cour dite « des Ronds » et le château ; les fossés du château et tous les ponts qui les enjambent ; la cour d'honneur, le jardin dit « de la Duchesse », et les terrasses situées à l'est du château ; tous les murs de clôture, portails, grilles, murs de soutènement, bassins et escaliers liés aux éléments mentionnés plus haut (cad. E 80, lieudit 2, rue de Blois, 75 à 77, 79, 222, lieudit le Château) : classement par arrêté du 29 novembre 2007.

## Indre-et-Loire

Azay-sur-Indre. — L'église paroissiale Saint-Crépin et Saint-Crépinien, en totalité, à l'exception de la sacristie accolée au chœur (cad. B 383) : inscription par arrêté du 2 octobre 2006, modifié par arrêté du 21 mai 2007.

Riche (La). — Ancien couvent des Grands Minimes du Plessis-lès-Tours : la chapelle néogothique édifiée au-dessus du tombeau de saint François de Paule ; le bâtiment conventuel du xviii<sup>e</sup> siècle ; la tour octogonale en pierre, du xviii<sup>e</sup> siècle, située au bord de la voie communale dite « levée du Cher » ; les sols de l'emprise du couvent à l'intérieur de son mur d'enceinte, y compris ce mur (cad. AS 85, 86, 141, 240, lieudit Saint-François) : inscription par arrêté du 30 mai 2007.

Saché. — Château de Valesne : les façades et toitures du château ; la grande salle située à l'étage du corps de logis central et ses peintures murales ; le parterre d'eau situé devant la façade est du château ; l'escalier d'eau situé devant la façade sud du château (cad. AK 227, 231, 232) : inscription par arrêté du 6 décembre 2007.

## Isère

Chozeau. — La pierre erratique de Chozeau ou meulière dite « La Chaise du Seigneur » et la parcelle sur laquelle elle se trouve (cad. A 241, lieudit La Roche) : inscription par arrêté du 26 novembre 2007.

Grenoble. — La halle Sainte-Claire, 19, place Sainte-Claire, en totalité (cad. BZ 1) : inscription par arrêté du 23 mai 2007.

Saint-Albin-de-Vaulserre. — Les parties suivantes du domaine de Vaulserre : la chapelle et l'ancienne cuisine en totalité, les façades et toitures de tous les bâtiments non concernés par

les arrêtés de 1984, à savoir le pavillon adossé au mur de clôture de l'ancien potager, la grange, avec son mur de clôture et son pigeonnier, le portail sud et le mur de clôture de la ferme du château, le portail ouest, toutes les terrasses et allées, les façades et toitures des deux bâtiments de la ferme de la Roche, les parcelles sur lesquelles l'ensemble de ces bâtiments est implanté (cad. A 149, 150, 163, 169 à 176, 279) : inscription par arrêté du 28 septembre 2007.  
Saint-Marcellin. — La maison dite « Le Bateau ivre » (intérieur et extérieur), son garage et son jardin, sise 22, avenue de La Saulaie (cad. AC 316) : inscription par arrêté du 14 septembre 2007.  
Voiron. — L'église Saint-Bruno, en totalité (cad. AL 277) : classement par arrêté du 11 janvier 2007.

## Jura

Brans. — Château, 2, rue du Bois : les façades et toitures de tous les bâtiments ; les décors de la salle dite des gardes et de la salle à manger au rez-de-chaussée du corps de bâtiment sud du logis du château ; l'ensemble des cours, jardins, verger et parc circonscrit par le mur de clôture, y compris les portails (cad. AB 116 à 118) : inscription par arrêté du 31 mai 2007.  
Cornod. — Château : en totalité, le château (logis, communs et dépendances du xix<sup>e</sup> siècle), le parc avec le sol, les murs de clôture et leurs portes (cad. AB 3 à 18, 34 à 40, 42, 44 ; ZN 45, 56, 175 ; ZB 211 ; ZE 1) : inscription par arrêté du 2 octobre 2007.  
Dole. — L'église Saint-Jean-l'Evangeliste, rue Jean-XXIII et 46, rue Général-Lachiche, en totalité, avec ses décors (cad. BT 579) : classement par arrêté du 26 mars 2007.  
Domblans. — Château de Blandans, 2, chemin des Châteaux : le corps de bâtiment principal avec ses tours, en totalité ; les façades et toitures des ailes sud et nord (cad. ZH 86) : inscription par arrêté du 31 mai 2007.  
Mathenay. — Ecole-mairie, 3, rue de la Planche : la façade antérieure et le vestibule avec l'escalier (cad. ZA105) : inscription par arrêté du 19 septembre 2007.  
Mirebel. — Les ruines du château, du premier au quatrième fossé, y compris les sols (cad. B 62, 170) : inscription par arrêté du 19 septembre 2007.  
Moirans-en-Montagne. — L'église Saint-Nicolas, 29, rue Pasteur, en totalité (cad. AI 239) : inscription par arrêté du 19 septembre 2007.  
L'hôtel de ville et la halle au blé sis 2, place R.-Monnier et 43, rue Voltaire, en totalité (cad. AE 34, 35) : inscription par arrêté du 19 septembre 2007.  
La fontaine de l'hôtel de ville, en totalité, place R.-Monnier (cad. AE domaine public, non cadastré) : inscription par arrêté du 19 septembre 2007.  
Chalet, 1, montée du Château : les façades et toiture (cad. AH 85) : inscription par arrêté du 19 septembre 2007.

## Landes

Amou. — Arènes Jean Lafittau, place de la Técoùère : les arènes et les aménagements avoisinants sur la place de la Técoùère, à savoir : les anciens bains-douches convertis en bibliothèque et les escaliers descendant sur la place, en totalité (cad. AB 365, 370, 324) : inscription par arrêté du 25 avril 2007.  
Bascons. — Les arènes Jean de Lahourtique, en totalité (cad. E 347) : inscription par arrêté du 25 avril 2007.

Mont-de-Marsan. — L'église Saint-Vincent-de-Paul, son presbytère et sa galerie de liaison, en totalité (cad. AE 149) : inscription par arrêté du 27 novembre 2007.

Roquefort. — Les arènes, en totalité (cad. AL. 104, 105) : inscription par arrêté du 25 avril 2007.

Saint-Aubin. — L'église Saint-Aubin en totalité (cad. A293) : inscription par arrêté du 17 avril 2007.

Saint-Martin-de-Seignanx. — La villa Saint-Jean avec ses décors, son annexe et son jardin, en totalité (cad. E 327, 328) : inscription par arrêté du 6 décembre 2007.

## Loir-et-Cher

Authon. — Château du Fresne : la glacière du xviii<sup>e</sup> siècle, en totalité ; les façades et toitures des deux ailes des communs ; les façades et toitures des deux constructions prolongeant les tours rondes de la cour d'honneur (cad. A 01 2, 35, 711, 712, lieudit Le Fresne) : inscription par arrêté du 5 mars 2007.

Conan. — L'église Saint-Saturnin en totalité (cad. D 132) : inscription par arrêté du 26 septembre 2007.

Crouy-sur-Cosson. — L'église Saint-Martin, en totalité (cad. C 148) : inscription par arrêté du 26 septembre 2007.

Droué. — Le château de Droué, en totalité (cad. AD 77) : classement par arrêté du 27 décembre 2007.

Françay. — L'église Notre-Dame en totalité (cad. D 162) : inscription par arrêté du 21 décembre 2007.

Fresnes. — Le château de Roujoux, sa plate-forme et ses douves, en totalité (cad. C 216, 895, lieudit Roujoux) : inscription par arrêté du 5 mars 2007.

Huisseau-en-Beauce. — L'église Notre-Dame en totalité (cad. B 392) : inscription par arrêté du 21 décembre 2007.

Montoire-sur-le-Loir. — Château de Chalay, à Saint-Quentin-lès-Troo : les façades et toitures du château ; les façades et toitures des écuries ; le portail dit « de Marescot » ; le parc avec ses terrasses, ses allées plantées, le potager ; les décors intérieurs de la salle à manger, du grand salon, de la pièce du rez-de-chaussée dans la tourelle ouest (cad. 227B 446, 448, 449, 452 à 460, 548, 549, lieudit Chalay) : inscription par arrêté du 25 juin 2007.

Pray. — L'église Saint-Pierre en totalité (cad. B 222) : inscription par arrêté du 26 septembre 2007.

Romorantin-Lanthenay. — Eglise Notre-Dame puis Saint-Etienne : la nef, en totalité, avec ses deux bas-côtés (cad. BH 182) : inscription par arrêté du 13 juin 2007.

Saint-Amand-Longpré. — L'église Saint-Pierre de Longpré en totalité (cad. E 34) : inscription par arrêté du 26 septembre 2007.

Saint-Martin-des-Bois. — L'église Saint-Martin en totalité (cad. A 541) : inscription par arrêté du 21 décembre 2007.

Thoré-la-Rochette. — L'église Saint-Denis en totalité (cad. BK 771) : inscription par arrêté du 26 septembre 2007.

Tourailles. — L'église Saint-Jean en totalité (cad. A 44) : inscription par arrêté du 26 septembre 2007.

Tréhet. — L'église Notre-Dame en totalité (cad. A 365) : inscription par arrêté du 21 décembre 2007.

Troo. — Eléments défensifs de la commune de Troo : les deux mottes féodales avec leurs basses-cours (cad. AL 139, 140, 142 à 144 ; AK 1) ; la porte Saint-Calais (cad. AL 67) ; la

porte Saint-Michel (cad. AL 618, 619) et la tour de la porte Saint-Michel (cad. AL 681) ; les sols et les vestiges de la tour maîtresse dite « du Louvre » (cad. AL 132, 134 à 138) ; la première enceinte et ses fossés (cad. AL 17 à 20, 53, 54, 57, 58, 60, 63, 66 à 68, 73, 75 à 77, 128 à 132, 134 à 137, 162, 163, 167 à 169, 619, 681, 682) ; les portions conservées de la seconde enceinte (cad. AL 171, 201, 203, 204, 650, 684) : inscription par arrêté du 12 février 2007.

Viévy-le-Rayé. — L'église Saint-Pierre en totalité (cad. B 171) : inscription par arrêté du 21 décembre 2007.

## Loire

Arthun. — Domaine de Beauvoir : le château en totalité, le parc en totalité avec le mur d'enclos, les communs, le chenil, l'éolienne et les plans d'eau (cad. B, 242 à 245, 247, 248, 250, 261, 264 à 274, 1168, 1171, 1173, 1175, 1176, 1178, 1179, 1181, 1333, 1335, 1338, 1339, 1342, 239, 1169, 1170, lieudit Beauvoir) : inscription par arrêté du 4 juillet 2007.

Riorges. — Château de Neubourg : le château (façades et toiture), le hall, le salon et la salle à manger du château, les communs et le pavillon d'entrée (façades et toitures), la grille, le parc avec son bief (cad. BM 6 à 13) : inscription par arrêté du 30 novembre 2007.

Saint-Etienne. — L'église Saint-François-Régis en totalité, y compris la sacristie (cad. HI 14) : inscription par arrêté du 23 mai 2007.

Immeuble dénommé « Les Nouvelles Galeries », 15, rue Gambetta : les façades et toitures ainsi que les piliers en fonte de rez-de-chaussée (cad. ES 2) : inscription par arrêté du 27 juin 2007.

Immeuble situé 14, rue François-Gilet et 9, rue Pierre-Bérard : les façades et toitures (cad. EM 30) : inscription par arrêté du 4 juillet 2007.

Immeuble dénommé « Hôtel des Ingénieurs », 19, rue du Grand-Moulin : les façades et toitures ainsi que la cage d'escalier (cad. EM 109) : inscription par arrêté du 27 juin 2007.

Hôtel Bernou de Rochetaillée, 5, place du Peuple et 8-10-12, rue d'Alsace-Lorraine : les façades et toitures ainsi que les parties communes (la cage d'escalier et ses paliers en totalité) (cad. EM 124) : inscription par arrêté du 4 juillet 2007.

Immeuble, 30, rue Saint-Jean et 19, avenue de la Libération : l'immeuble et ses parties communes (cad. EM 84, lots 1 à 39) : inscription par arrêté du 4 juillet 2007.

Immeuble, 5, rue Traversière : l'immeuble et ses parties communes (cad. EM 78, lots 1 à 40) : inscription par arrêté du 4 juillet 2007.

Saint-Julien-la-Vêtre. — Château de Villechaize : les façades et toitures du château, celles de son orangerie, de sa chapelle et de ses communs, les intérieurs des premier et deuxième niveaux du château ainsi que le parc avec sa clôture (cad. C 760 à 765, 767 à 774, 1274) : inscription par arrêté du 5 septembre 2007.

Saint-Paul-en-Cornillon. — Château de Cornillon : le château, le jardin, les communs, l'enceinte et les parcelles sur lesquelles ils se trouvent (cad. A 274, 277 à 280, 283, 319, 321, 322, 324, 464, 588, 676, 853, 1032, 1034) : inscription par arrêté du 15 novembre 2007.

Soleymieux. — Moulin Suc : le moulin, l'intégralité de ses machines, son bief et les parcelles sur lesquelles ils se trouvent (cad. B 617, 618, lieudit Le Pont) : inscription par arrêté du 4 juillet 2007.

## Haute-Loire

Saint-Maurice-de-Lignon. — Château de la Tour-Maubourg : les façades, la chapelle et la bibliothèque situées au rez-de-chaussée de l'aile est, trois pièces situées au premier étage (chambre du marquis, chambre de la marquise et chambre de Lafayette), ainsi que les vestiges de l'ancien château (tour et restes d'enceinte), la glacière et l'orangerie (cad. CB 3, 12, 14, 18 à 20) : inscription par arrêté du 12 juillet 2007.

## Loire-Atlantique

Aigrefeuille-sur-Maine. — L'église Notre-Dame de l'Assomption en totalité (cad. ZH 310) : inscription par arrêté du 5 octobre 2007.

Nantes. — Hôpital Saint-Jacques de Pirmil : le mur de clôture : le portail qui ouvre sur la rue Saint-Jacques en vis-à-vis de l'église ; les deux pavillons de la porterie de l'hôpital (cad. CY 128) : inscription par arrêté du 4 avril 2007.

Saint-Etienne-de-Montluc. — L'église Saint-Etienne en totalité (cad. AP 400) : inscription par arrêté du 5 octobre 2007.

Saint-Julien-de-Vouvantes. — L'église paroissiale Saint-Julien en totalité (cad. H 253) : inscription par arrêté du 5 octobre 2007.

Sainte-Pazanne. — L'église Notre-Dame en totalité (cad. H 731) : inscription par arrêté du 5 octobre 2007.

## Loiret

Ingrannes. — Ancienne abbaye Notre-Dame de la Cour-Dieu : les vestiges en élévation et les sols de l'abbaye, à l'exclusion des restes de l'église déjà ISMH (cad. D, lieudit La Cour-Dieu, 157, 158, 161 à 166, 170 à 172, 231 à 234) : inscription par arrêté du 22 février 2007.

Marsainvilliers. — Château des Essarts : l'ensemble des façades et des toitures (cad. E 7) : inscription par arrêté du 27 juillet 2006, modifié par arrêté du 21 mai 2007.

Orléans. — Hôtel Brachet, dit aussi « hôtel de la Vieille Intendance », 24-26-28, rue de la Bretonnerie : le corps de logis situé 26 et 28, rue de la Bretonnerie, en totalité, c'est-à-dire : le corps principal et ses tours d'escalier, les ailes sud-ouest sur cour et nord-ouest sur jardin (cad. BR 111, 193) ; le corps de passage accolé à l'aile sud-ouest de la partie du corps de logis située 28, rue de la Bretonnerie (cad. BR 111) et reliant l'hôtel à la rue des Huguenots, en totalité ; le corps de bâtiment abritant, au xviii<sup>e</sup> siècle, les annexes de l'hôtel, en totalité, situé 24, rue de la Bretonnerie, dit bâtiment A sur le règlement de copropriété (cad. BR 112) ; le sol des cours situées 24, 26 et 28, rue de la Bretonnerie (cad. BR 111, 112, 193, 194) ; le puits situé dans la cour, 28, rue de la Bretonnerie (cad. BR 111) ; la clôture sur la rue de la Bretonnerie située 24, 26 et 28, rue de la Bretonnerie (cad. BR 111, 112, 194) ; le jardin et ses murs de clôture (cad. BR 111, 112, 193) : inscription par arrêté du 16 juillet 2007.

## Lot

Masclat. — Château de Masclat : le château et la parcelle qui le porte ainsi que le mur le séparant de l'église (cad. A 691) : inscription par arrêté du 16 mai 2007.

## Lot-et-Garonne

Beaupuy. — L'ancien séchoir à tabac du château de Beauvallon, en totalité (cad. C 109) : inscription par arrêté du 22 mars 2007.

Monclar. — Le château du Rodier, en totalité (cad. ZT 66) : inscription par arrêté du 23 avril 2007.

Saint-Vite. — Le château de Lapoujade en totalité, ainsi que le sol archéologique du fossé actuellement comblé qui ceinturerait ce château adossé au Lot (cad. AB 21 : partie ouest ; 20 : partie est) : inscription par arrêté du 19 juin 2007.

Sauvetat-sur-Lède (La). — Château Saint-Sulpice : le logis du château et sa glacière, en totalité (cad. D 448) : inscription par arrêté du 4 octobre 2007.

Villereal. — La halle, place de la Halle (cad. AB 341) : classement par arrêté du 12 juillet 2007.

## Lozère

Saint-Frézal-de-Ventalon. — Mas du Viala Ponsonnenc : le mas en totalité, à savoir les bâtiments et terrasses de culture, sources, amenées d'eau, moulin et réserve d'eau, cimetière, aires de battage et jardin potager (cad. D 104 à 107, 112 : bâtiments, clèdes et aires ; 108 : potager ; 82, 83 : moulin et réserve d'eau ; 113 : cimetière) : inscription par arrêté du 8 janvier 2007.

## Maine-et-Loire

Angers. — Ancienne abbaye Saint-Aubin : en totalité, les éléments suivants (hormis les éléments déjà classés et inscrits) : l'assiette archéologique (cloître et jardins) et les élévations médiévales ; les reconstructions mauristes des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles ; les architectures et décors issus de la réappropriation de l'abbaye en hôtel de préfecture (les trois salles de réception du Second Empire) (cad. DH 805) : inscription par arrêté du 13 novembre 2007.

Brain-sur-Longuenée. — L'église Saint-Didier, en totalité (cad. AB 23) : inscription par arrêté du 15 janvier 2007.

Brezé. — L'église Saint-Vincent, en totalité (cad. AB 185) : inscription par arrêté du 7 août 2007.

Cornillé-les-Caves. — Maison de maître de la Masselière : les façades et les toitures du corps central du logis principal et des deux romaines qui y sont accolées ; les façades et les toitures des trois pavillons subsistants (le pavillon hexagonal ; les deux pavillons carrés en symétrie) ; l'ensemble du rez-de-chaussée du corps central du logis principal, à savoir la chambre aux papiers peints panoramiques, le vestibule et l'escalier principal avec leurs faux marbres, le salon octogone et le grand salon, la cuisine et l'escalier secondaire (cad. B 266 : pavillon hexagonal ; 378 : logis principal et les deux romaines ; 379, 380 : pavillons carrés) : inscription par arrêté du 15 février 2007.

Maison de maître de la Charpenterie : la tour d'observation en totalité ; les façades et toitures de la maison de maître et de ses dépendances ; les deux communs encadrant la maison ; les pavillons d'angle de la tour nord) ; les murs de clôture de la cour nord, avec leurs trois portails

; les murs de soutènement de la terrasse sud avec son grand escalier ; les sols d'assiette du grand axe nord-sud (la grande allée entre la tour d'observation et la maison de maître ; la grande allée entre la maison de maître et le bois du domaine ; la cour nord et la terrasse sud ; les parcelles, au sud, de l'ancien jardin, avec son bassin circulaire, et de l'ancien verger, telles que délimitées sur le cadastre de 1830) (cad. AC 88, 89, 93, 94 ; B 276, 281) : inscription par arrêté du 1er mars 2007.

Saint-Germain-des-Prés. — L'église Saint-Germain en totalité (cad. E 114) : inscription par arrêté du 7 août 2007.

Segré. — L'église Sainte-Madeleine en totalité (cad. AB 26) : inscription par arrêté du 7 août 2007.

Seiches-sur-le-Loir. — Ensemble immobilier du château du Verger : les terrains d'assiette et les bâtiments du parc clos de murs, ainsi que les terrains joignant le château au Loir (cad. B4, partie sud du parc clos de murs, 646 à 648, 650 à 652, 655, 658 à 660, 664 à 679, 684 à 692 ; B3, partie nord du parc clos de murs, 574 à 581, 583, 586 à 593, 596 à 598 ; ZK3, zone de liaison entre château et Loir, 26 à 29, 31, 32, 38 à 42, 61 à 67) : inscription par arrêté du 26 juin 2007.

Vaudelnay. — L'église Saint-Pierre en totalité (cad. AH 25) : inscription par arrêté du 7 août 2007.

## Manche

Avranches. — Le Doyenné, 26, rue d'Auditoire, en totalité, avec le sol de la parcelle d'assiette (cad. AR 87) : classement par arrêté du 19 octobre 2007.

Poilly. — Ancienne abbaye de Montmorel : l'assiette des sols de l'ensemble du site ainsi que le système hydraulique comprenant le bief et la moitié attenante de la rivière ; le logis en totalité ; la borne (cad. ZM 115 à 118, 124, lieudit L'Abbaye de Montmorel) : inscription par arrêté du 2 juillet 2007.

Saint-Lô. — Hôpital mémorial France - Etats-Unis, 715, rue Dunant : les façades et les toitures de l'hôpital d'origine, à l'exclusion des extensions postérieures, ainsi que le hall d'entrée, les deux couloirs de circulation avec les patios intérieurs, la salle d'opération du premier étage (maternité) ; la mosaïque de Fernand Léger ; les façades et les toitures du pavillon d'entrée (cad. CD 3) : inscription par arrêté du 21 décembre 2007.

Saint-Marcouf. — L'église de Saint-Marcouf en totalité (cad. AB 8, lieudit l'Eglise) : inscription par arrêté du 22 novembre 2007.

Saint-Vaast-la-Hougue. — Ile de Tatihou : les parties suivantes de l'île : l'ensemble des vestiges du mur de défense littoral et de l'enceinte gazonnée avec ses redoutes et ses bastions ; les façades et les toitures de la maison dite « du douanier », ainsi que le puits attenant ; le lazaret-muséum ou « intra-muros » : les deux enceintes et leurs portes ; les cours, leurs murs et leurs sols ; les façades et les toitures des pavillons de garde ; les façades et les toitures du bâtiment du muséum ; les intérieurs du laboratoire et du château de mer ; les façades et les toitures de l'ancien bâtiment de la pompe rotative ; le port (cad. A 404, 405, 407, 409 à 416, 418 à 422, lieudit Tatihou) : inscription par arrêté du 21 décembre 2007.

## Marne

Châlons-en-Champagne. — Ancienne maison Royer et Granthille, 2, rue de l'Abbé-Lambert,

6, rue d'Orfeuil et 3, rue Saint-Alpin : façades et toitures du bâtiment y compris la maison du gardien, le mur de clôture et ses grilles, les deux jardins d'hiver (n°s 4 et 5), l'escalier du xviii<sup>e</sup> siècle (n° 1) et le décor des pièces suivantes : au rez-de-chaussée le fumoir (n° 2), la grande salle à manger (n° 3), à l'étage, salon (n° 6) et boudoir (n° 7), boudoir mauresque (n° 8), chambre lambrissée (n° 9) et ancien cabinet avec son vitrail (n° 10) (cf plan annexé à l'arrêté) (cad. BE 524, 525) : inscription par arrêté du 4 décembre 2007.

## Haute-Marne

Bologne. — Château de Marault : la porterie d'entrée en totalité, le pont d'accès, les douves, le pigeonnier, le logis (à l'exception du petit bâtiment accolé au sud), les parcelles contenues dans l'espace circonscrit par les douves et leur sous-sol (cad. AB 3, 5 à 10) : inscription par arrêté du 24 janvier 2007.

Châteauvillain. — Château de Châteauvillain : partie du mur d'enceinte (cad. AB 274) : inscription par arrêté du 24 janvier 1927.

Saint-Dizier. — Le théâtre sis place Aristide-Briand, en totalité (cad. BT 69) : inscription par arrêté du 30 octobre 2007.

## Mayenne

Neau. — L'église paroissiale Saint-Vigor, en totalité, ainsi que les sols et sous-sol de la parcelle cadastrale sur laquelle l'édifice est assis (cad. C 1265, cf plan annexé à l'arrêté) : inscription par arrêté du 15 janvier 2007.

Oisseau. — Chapelle et enceinte fortifiée de Loré : la chapelle en totalité, ainsi que les vestiges de l'ancienne enceinte fortifiée (cad. ZX 110, cf plan annexé à l'arrêté) : inscription par arrêté du 15 janvier 2007.

## Meurthe-et-Moselle

Briey. — Cité radieuse, 6, rue Robert-Schuman : les façades et les toitures de l'ancienne chaufferie ainsi que son portique constitué de trois piliers et d'une poutre (cad. D 2533) : inscription par arrêté du 16 juillet 2007.

Fléville-devant-Nancy. — Château de Fléville : le château en totalité, ainsi que son mur de clôture sur la rue du Château avec ses amortissements en hémicycle côté cour d'entrée et le local incorporé de l'ancien four banal en totalité (cad. A 7, 8, 10, 29) : classement par arrêté du 26 juin 2007.

Nancy. — Hôtel Ferraris, 27 bis, 29, rue de Haut-Bourgeois : l'hôtel en totalité, à l'exception des parties déjà classées (cad. AL 203) : inscription par arrêté du 24 septembre 2007.

## Morbihan

Belz. — Le monument mégalithique de Kerdruellan et le terrain sur lequel il est situé, à savoir



l'intégralité des parcelles AH 153, 155, 638, 641, 639, 547) : inscription par arrêté du 20 juin 2007.

Caudan. — Château de Bois-Joly : le château et le parc, lieudit Bois-Joly, à savoir le logis en totalité, la ferme pour ses façades et toitures, le parc avec l'ensemble de ses fabriques, de sa statuaire et de ses bassins (mausolée de Françoise Bonnamy avec ses vases Médicis et son obélisque, le kiosque à musique, le pont métallique, les bassins de Neptune et de Pan, les deux statues féminines et la statue équestre), y compris les murs de clôture et la grille d'entrée principale sud-ouest (cad. ZO 15 à 18, 20 à 33, 100, 109, 134, 203) : inscription par arrêté du 20 août 2007.

Forges (Les). — Château des Forges de Lanouée : le château, à savoir, pour les façades et les toitures, le logis, les bâtiments encadrant la cour dits « l'ambulance » et « la petite maison », la maison du contremaître, la chapelle, les maisons de la cité ouvrière, l'usine hydroélectrique et la maison du gardien, le corps de ferme (maison d'habitation, chenil et bâtiments d'exploitation), ainsi que les jardins réguliers, le bassin et le nymphée (cad. A 35, 36 ; H 1064 à 1066, 1068, 1081 à 1086, 10, 13, 26, 83 à 88, 90 à 94, 952) : inscription par arrêté du 24 août 2007.

Hennebont. — Château du Bot : les façades et les toitures, ainsi que les pièces du rez-de-chaussée décorées par Ambroise Baudry (le vestibule, l'escalier et la cage jusqu'au palier de l'étage, la salle de billard, le salon, le grand salon et la salle à manger) (cad. BN 1, 2, 4, 120 à 129, 289, 359 à 361, 362 lot 3) : inscription par arrêté du 7 mars 2007.

Josselin. — La maison dite Hôtel d'Aumont, 6, rue des Devins, dans sa totalité (cad. AC 172) : inscription par arrêté du 4 juin 2007.

Palais (Le). — La citadelle du Palais, à Belle-Ile-en-Mer, à savoir les façades et les toitures de l'ensemble de ses éléments constitutifs et parmi ceux-ci, la totalité de la poudrière circulaire, des vestiges des casemates réalisées par les architectes de Gondi et de la poudrière souterraine de l'Enveloppe (cad. AC 11 ; AH 14, 16 à 18) : classement par arrêté du 22 juin 2007.

Quelneuc. — Le château de la Villequeno, à savoir les façades et les toitures du logis, l'escalier et sa cage, le salon et la salle à manger ; les façades et les toitures des communs du xviii<sup>e</sup> siècle attenants, de l'hermitage, de l'orangerie, du chenil, des bâtiments de la ferme (maison d'habitation, étable et maison à four), y compris le sol de l'ancien verger et ses murs de clôture, le moulin de la Fosse en totalité avec l'étang et l'ensemble du système d'eau, éléments figurant au cadastre ZE 77, 78, 76, 73, 74, 75 : par arrêté du 12 février 2007.

Roc-Saint-André (Le). — Le château de la Ville Der, à savoir le logis en totalité, ainsi que les façades et les toitures des communs, des pavillons latéraux de liaison, le portail d'entrée, les douves et le sol de la cour d'honneur (cad. A 142 à 144) : inscription par arrêté du 4 juin 2007.

## Moselle

Florange. — Le château du domaine de Bétange, en totalité (cad. 13 49/11) : inscription par arrêté du 16 juillet 2007.

Nilvange. — Ancienne maison du directeur des hauts-fourneaux de la Paix, actuellement foyer-restaurant pour personnes âgées, 12, rue du Maréchal-Foch : l'ancienne maison en totalité, ainsi que son parc, en totalité (cad. 9 496) : inscription par arrêté du 16 juillet 2007.

## Nièvre

Charité-sur-Loire (La). — Ancien domaine prioral : en totalité : les bâtiments correspondant au collatéral sud de l'église priorale ; les vestiges de l'ancienne église clunisienne Saint-Laurent ; le bâtiment abritant la salle capitulaire ainsi que le passage Mérimée ; le bâtiment des anciennes cuisines ; l'ancienne infirmerie des moines ; les galeries est et nord du cloître ; le bâtiment abritant le logis du prieur au xviii<sup>e</sup> siècle, ainsi que le réfectoire et le dortoir des moines ; l'ancien cellier des moines ; la porterie ; les sols du cloître, de la cour du château, de la cour du prieuré et le sol des parcelles sur lesquelles sont implantées toutes les composantes du prieuré du ix<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècle (cad. AW 80, 108, 109, 111, 124 à 126, 131, 138 à 142, 149, 150, 162 à 165, 171, 172, 188, 444, 519, 591, 592, 615) : classement par arrêté du 26 juillet 2007.

Diennes-Aubigny. — Château de Romenay : les quatre corps de logis constituant les dépendances du château (cad. H 160, 161, 212) : inscription par arrêté du 25 mai 2007.

Tracy-sur-Loire. — Château de Tracy : les structures porteuses et les façades et toitures du château (cad. E 1350, 1394p, 1395) : inscription par arrêté du 11 avril 2007.

## Nord

Avesnes-sur-Helpe. — Ancien palais de Justice, 14, place Guillemain : les façades et les toitures de l'ancien palais de justice avec son péristyle, le vestibule d'entrée, la salle d'audience avec ses décors et le sol en pierre bleue des espaces du rez-de-chaussée (cad. AH 73) : inscription par arrêté du 22 novembre 2007.

Condé-sur-l'Escaut. — Les façades et toitures du corps de garde-beffroi et des maisons attenantes formant un ensemble homogène, 22-26, place Pierre-Delcourt (cad. AR 281, n° 22, 280, n° 24, 279, n° 26) : inscription par arrêté du 5 février 2007.

L'hôtel de ville, place Pierre-Delcourt, en totalité (cad. AR 314) : inscription par arrêté du 5 février 2007.

Le monument commémoratif de la tragédienne Hippolyte Clairon, dit « Monument de la Clairon », place Saint-André, en totalité, avec sa grille Art nouveau (cad. non cadastré, domaine public) : inscription par arrêté du 5 février 2007.

Maison, 45, rue Gambetta : les façades et toitures (cad. AR 392) : inscription par arrêté du 5 février 2007.

Courset. — Fermette située au hameau de la Gaverie, 52, rue des Trois-Hameaux : la maison, la grange attenante et ses dépendances avec ses clôtures et la haie formée de tilleuls taillés en espaliers (cad. B 289, 474, 523) : inscription par arrêté du 5 février 2007.

Famars. — Les vestiges archéologiques antiques et médiévaux mis au jour à l'occasion du diagnostic prescrit par arrêté préfectoral n° 04/241 du 31 août 2004, contenus dans un terrain sis 150, rue Roger-Salengro (cad. AI 560) : inscription par arrêté du 2 octobre 2007.

Gœulzin. — Ruines du château, 201, rue Jules-Ferry : les ruines du château en totalité, y compris le sol de la parcelle, à l'exclusion de la maison d'habitation installée dans l'ancien commun (cad. AB 42) : inscription par arrêté du 3 août 2007.

Lille. — Hôtel Bidé de la Grandville, 26-28, rue de Thionville : l'hôtel en totalité, à l'exclusion des parties classées (cad. TT 10) : inscription par arrêté du 5 juin 2007.

## Oise

Auteuil. — Château d'Auteuil. Voir commune de : Berneuil-en-Bray.

Berneuil-en-Bray. — Château d'Auteuil (également sur commune d'Auteuil) : le château, façades et toitures, la plate-forme entourée de ses douves et les parcelles attenantes dont la grande pâture au nord, en totalité (cad. Berneuil-en-Bray D 38, 68, 69, 487, 523 à 525 ; Auteuil A 704, 705, 709) : inscription par arrêté du 14 septembre 2007.

Boran-sur-Oise. — Château : les façades et toitures du château ; les caves du château ; le portail d'entrée et les communs qui le cantonnent, en totalité ; le pigeonnier, en totalité ; l'ensemble des murs de clôture du domaine (cad. AE 39, 3, 28, 6 à 8, 14, 46, 44, 38, 59, 56) : inscription par arrêté du 21 mai 2007.

Hamel (Le). — L'église Notre-Dame (cad. A11) : classement par arrêté du 6 août 2007.

Jouy-sous-Thelle. — Château de Théribus. Voir commune du Mesnil-Théribus.

Mesnil-Théribus (Le). — Château de Théribus (également sur commune de Jouy-sous-Thelle) : le château comprenant le château, corps central et pavillons, en totalité (excepté la salle à manger, son office et sa cuisine moderne au rez-de-chaussée, la chambre principale au premier étage et les pièces qui lui sont contiguës, salle de bain et petite chambre en chêne), le pigeonnier en totalité, les communs, façades et toitures, la chapelle en totalité, la cour, les deux portes cochères d'entrée et leurs hémicycles, le bassin en totalité, le potager et la serre, le parc à l'anglaise, sa pelouse et le bois, les murs de clôture existants, le saut-de-loup (à l'exception de la maison moderne des années 60 située sur la parcelle B 420, le tennis et la piscine), en totalité (cad. Le Mesnil-Théribus A 574 ; B 132 à 137, 420, 676 à 678 ; Jouy-sous-Thelle Y 178, 194) : inscription par arrêté du 7 juin 2007, modifié par arrêté du 10 juillet 2007.

Noyon. — Maisons canoniales, place du Parvis : les portails des maisons canoniales, le mur en hémicycle qui borde la place du Parvis et les sols archéologiques de la place du Parvis et des parcelles des maisons canoniales du n° 2 au n° 9 de la place du Parvis (cad. AM 628, 275, 274, 273, 272, 271, 270, 269, 268) : inscription par arrêté du 5 février 2007.

Ognon. — Le temple gallo-romain de la forêt d'Halatte, en totalité (cad. D 15) : inscription par arrêté du 14 septembre 2007.

Rocquemont. — La croix du cimetière de Rocquemont, en totalité (cad. A 222) : inscription par arrêté du 26 janvier 2007.

Saint-Crépin-aux-Bois. — Ferme de la Carrière : la ferme comprenant d'une part l'ensemble des bâtiments, façades et toitures, à savoir : logis, écurie, pigeonnier, grange, bergerie, petits bâtiments en appentis à usage de poulailler et chenil, porche d'entrée avec les murs de clôture et d'autre part, les carrières en totalité, comprenant les traces de la Grande Guerre, les graffitis, l'autel et le bas-relief représentant la figure d'une Alsacienne (cad. C 9 ; Z 1) : inscription par arrêté du 14 septembre 2007.

Saint-Martin-le-Nœud. — Château de Flambermont : façades et toitures du château, son hall d'entrée, la pièce tapissée de lambris en bois servant aujourd'hui de bureau ; la cour d'honneur ; le jardin d'agrément ; la serre ; ainsi que l'ensemble du parc et ses murs de clôture comprenant une porte charretière (cad. AA 54) : inscription par arrêté du 26 janvier 2007.

## Orne

Alençon. — La maison des Sept Colonnes, 2-4-6-8, rue du Château et 160, Grande-Rue, en totalité (cad. BW 42) : inscription par arrêté du 5 mars 2007.

Avoine. — Château d'Avoine : les façades et les toitures du bâtiment de la ferme ; l'allée d'accès ainsi que l'assiette des sols du jardin et de l'avant-cour du château (cad. C 88, 94, 95,

98, 99, lieudit Le Château d'Avoine, 101, lieudit Le Logis) : inscription par arrêté du 27 novembre 2007.

## Pas-de-Calais

Berlencourt-le-Cauroy. — Château du Cauroy, situé au hameau du Cauroy : les façades et toitures du château et des communs, les drèves arborées d'accès, la grille d'entrée, l'ancien jardin potager dans ses murs, et le parc (cad. allées de platanes : B 619, 655 ; C 279 ; château, communs et pigeonnier : B 635 ; ancien potager : B 634 ; parc : B 636, 680) : inscription par arrêté du 24 août 2007.

Beuvry. — Ferme de la Belleforière, 1, rue Jules-Weppe : les façades et les toitures (cad. AS 569) : inscription par arrêté du 3 août 2007.

## Puy-de-Dôme

Clermont-Ferrand. — La fontaine Delille, place Delille, en totalité, avec son réseau souterrain (cad. domaine public, non cadastré) : inscription par arrêté du 21 mai 2007.

Saint-Georges-sur-Allier. — Château de Fontanay : le château en totalité, y compris ses décors intérieurs comprenant notamment le grand salon Directoire, la bibliothèque, le bureau, la chapelle Louis XVI, la chambre au trophée et son parc avec l'escalier monumental du jardin en terrasse (cad. AC 39, 40, 42 à 46, 49, 56 à 62) : inscription par arrêté du 25 octobre 2007.

Saint-Martin-des-Plains. — L'église de Saint-Martin-des-Plains en totalité (cad. C 231) : inscription par arrêté du 21 mai 2007.

Volvic. — L'église Saint-Priest, en totalité, à l'exception du chœur et du transept classés MH (cad. AR 461) : inscription par arrêté du 21 mai 2007.

## Pyrénées-Atlantiques

Espelette. — Château des Barons : le château en totalité, avec l'ensemble de l'enceinte, la cour intérieure et les sols archéologiques du secteur sud devant receler les vestiges d'un fossé et d'ouvrages avancés (cad. AS 176 : château ; 173 : sol archéologique du secteur sud) : inscription par arrêté du 22 mars 2007.

Guiche. — Château de Guiche : le château en totalité, à savoir : tous les bâtiments et vestiges des bâtiments de la forteresse avec le bastion ouest ; le sol des parcelles sur lesquelles ils sont situés ; le fossé avec son tronçon d'enceinte villageoise le barrant (cad. AA 7, 96 à 98 ; fossé et tronçon d'enceinte au pied de la courtine est de la forteresse, entre le sentier dit de la bourgade et la voie communale n° 9 : non cadastré, domaine public) : classement par arrêté du 10 décembre 2007.

Jatxou. — L'église Saint-Jean-Sébastien en totalité (cad. AC 72) : inscription par arrêté du 15 novembre 2007.

Orthez. — L'hôtel de la Lune, 14, rue de l'Horloge, et sa parcelle d'assiette, en totalité (cad. AD 541) : inscription par arrêté du 3 juillet 2007.

## Pyénées-Orientales

Amélie-les-Bains-Palalda. — Ancien hôpital thermal des armées : l'ancien hôpital et sa chapelle en totalité, à savoir l'ensemble du bâti correspondant à l'état historique initial avec les corps des bâtiments, l'aqueduc, les murs de soutènement et de clôture, ainsi que les parcelles correspondantes (cad. C 226, 227) : inscription par arrêté du 15 janvier 2007.

## Bas-Rhin

Dossenheim-sur-Zinsel. — Le château de Hunebourg en totalité : la plate-forme assiette des constructions, tous les bâtiments y compris la porterie ainsi que la tour dite de la Paix et ses enclos, le puits, la citerne à filtration du grand rocher, tous les aménagements du petit et du grand rocher, la grotte d'amour en contrebas de la plate-forme, les bornes délimitant la parcelle, les sols ; à l'intérieur des bâtiments, les éléments mobiliers immeubles par destination (cad. 7 1) : inscription par arrêté du 22 juin 2007.

Frœschwiller. — Château de Frœschwiller, 21, rue Principale : le domaine du château en totalité, y compris l'ensemble des bâtiments des communs avec chenil et bûcher, le puits et la fontaine de la cour des communs, les clôtures et leurs grilles, le parc paysager avec fabriques et statuaire, le jardin potager avec ses serres et clôtures (cad. O1 33) : inscription par arrêté du 5 septembre 2007.

Geispolsheim. — La croix de chemin dite « du Moulin des Pierres », route des Romains, en totalité (cad. 49 197) : inscription par arrêté du 3 avril 2007.

Lipsheim. — Le jeu de quilles à relevage manuel, 30, impasse de la Gare, en totalité, y compris son dispositif de jeu (cad. 21 188) : inscription par arrêté du 23 mars 2007.

Strasbourg. — Le Palais des Fêtes, 5, rue Sellénick, 2-4, rue de Phalsbourg et 34, boulevard Clemenceau, en totalité, y compris les huisseries et les éléments immeubles par destination (cad. 84 43, 44) : inscription par arrêté du 9 février 2007.

## Haut-Rhin

Bollwiller. — Château de Bollwiller : le château en totalité et l'ensemble formant la tour d'entrée d'origine médiévale et le terrain d'assiette historique avec ses anciennes douves (cad. 07 456, 458, 482, 483) : inscription par arrêté du 19 novembre 2007.

Colmar. — Loge maçonnique de Colmar, 37, avenue Clemenceau : l'immeuble en totalité, y compris sa grille et son mur de clôture, ainsi que les huisseries et les éléments immeubles par destination (cad. VY 63) : inscription par arrêté du 9 février 2007.

Mulhouse. — L'église catholique Saint-Etienne de Mulhouse, 14, rue de la Sinne, en totalité, y compris les huisseries et les éléments immeubles par destination (cad. KH 108) : inscription par arrêté du 9 février 2007.

Etablissements de bains dits « Bains municipaux », 7, rue Pierre-et-Marie-Curie, en totalité, y compris les éléments immeubles par destination et la chaudière à vapeur (cad. KO 14) : inscription par arrêté du 22 juin 2007.

Oberlarg. — La ferme dite « de la Vacherie » en totalité, grange, étable et corps de logis (cad. B 106) : inscription par arrêté du 22 juin 2007.

Ribeauvillé. — Le sanctuaire Notre-Dame de Dusenbach en totalité, à l'exception de la maison des pèlerins et de son extension (cad. 34 14, 15) : inscription par arrêté du 22 juin 2007.

## Rhône

Arnas. — Château de Longsard : le parc du château en totalité, sa cour d'honneur, ses allées, ses murs de soutènement, ses escaliers, ses bassins, son mur de clôture, ses grilles, ses vases et les parcelles correspondantes (cad. A83 à 89, 1156, 1158, 1159, lieudit Château de Longsard) : inscription par arrêté du 5 novembre 2007.

Curis-au-Mont-d'Or. — La totalité du domaine de Curis-au-Mont-d'Or, dit domaine de la Trolanderie : le château, les communs, l'orangerie, le mur de clôture, les vestiges du jardin régulier, le parc agricole et paysager (cad. Curis-au-Mont-d'Or AI 21 à 31, 39 à 45, 47 à 49, 59 à 66, 70, 275, 277, 279, 282 à 284, lieudit La Forêt et 139, rue Tachon ; Poleymieux-au-Mont-d'Or AH 64, lieudit La Barre) : inscription par arrêté du 20 novembre 2007.

Gleizé. — Domaine de Vaurenard : le château et la chapelle en totalité, les bâtiments de communs fermant la cour d'honneur (façades et toitures), la cour d'honneur, la grille et les murs de clôture (mur de clôture du domaine et mur d'enceinte de la partie ornementale du parc), le parc y compris son réseau hydraulique, les vases, bancs et bustes sculptés, les grilles, la parcelle sur laquelle l'ensemble des bâtiments est implanté (cad. AA 14) : inscription par arrêté du 12 octobre 2007.

Lyon. — Eglise Saint-Pothin, place Edgar-Quinet : l'église en totalité, y compris son autel (cad. BK 154) : inscription par arrêté du 2 mai 2007.

Sainte-Colombe. — Mausolée paléochrétien, rue Cochard : la totalité du mausolée, y compris sa cave (cad. AB 242) : inscription par arrêté du 5 septembre 2007.

Saint-Didier-au-Mont-d'Or. — Château de Saint-André du Coing, 26, chemin de Méruzin : le château en totalité, les communs (façades et toitures), la terrasse y compris la tour sud-est et les vestiges de la tour sud-ouest qui la bornent, le parc, le mur de soutènement et le mur de clôture, ainsi que la parcelle sur laquelle ces éléments sont implantés (cad. AY 84) : inscription par arrêté du 5 septembre 2007.

Sainte-Foy-lès-Lyon. — Séminaire Saint-Irénée, 6, allée Jean-Paul-II : le séminaire en totalité, intérieur et extérieur, avec son parc, à l'exception de la ferme attenante et du garage qui se trouvent dans le parc (cad. AB 252, 255) : inscription par arrêté du 22 mars 2007.

Saint-Genis-Laval. — Observatoire, 9, avenue Charles-André : les bâtiments de l'observatoire (façades et toitures), les mires astronomiques, les piliers des instruments, les montures équatoriales Eichens et Brunner, le château d'eau avec son moteur à gaz et sa pompe, le sidérostet et sa lunette fixe, le pavillon Lagrange (bibliothèque) dans sa totalité, la lunette équatoriale coudée et ses accessoires (oculaires, micromètres et chronographe) ainsi que le bâtiment qui l'abrite (pavillon avec la salle d'observation et l'abri roulant), le parc et son mur de clôture ainsi que la galerie souterraine (cad. CC 5) : inscription par arrêté du 9 mai 2007.

Saint-Romain-en-Gal. — Site archéologique : les parcelles AL 322, 325, 473 et 474 : inscription par arrêté du 25 octobre 2007.

Tassin-la-Demi-Lune. — L'horloge monumentale située place Vauboin (cad. AS, non cadastré) : inscription par arrêté du 2 août 2007.

## Haute-Saône

Arc-lès-Gray. — Demeure et entrepôts Anthony sis 5-7-9, rue de Verdun : en totalité, les bâtiments, ainsi que la cour pavée avec sa grille du xviii<sup>e</sup> siècle de la demeure et des entrepôts (cad. AR 243, 245, 246, lieudit La Folie) : inscription par arrêté du 4 juin 2007.

Baignes. — Forges : la maison de maître de forges, ses communs, son jardin, sa cour et ses clôtures, en totalité ; le réseau hydraulique, en grande partie enterré, depuis la Fond jusqu'au bâtiment en arc-de-cercle et à l'orangerie ; le bâtiment en arc-de-cercle, les deux corps de logements ouvriers qui font face à l'entrée, l'orangerie, la grille nord, en totalité ; la base du haut-fourneau, l'ancien bâtiment de la machine à vapeur, le grand bâtiment d'atelier à l'est, le pigeonnier, en totalité ; la halle et les logements ouvriers, façades et toitures (cad. B 430 à 432, 741, 742, 788, 790, 791, 841, 858, 871, 873, 874, 879, 899, 906 à 910) : inscription par arrêté du 4 juin 2007.

Bucey-lès-Gy. — Le presbytère, rue du Mont, en totalité, y compris les cour, jardin, clôtures et grilles (cad. G 126, 127) : inscription par arrêté du 4 juin 2007.

Oiselay-et-Grachaux. — L'église de la Décollation de Saint-Jean-Baptiste, place de l'Eglise, en totalité (cad. G 185) : classement par arrêté du 26 mars 2007.

Vesoul. — Hôtel dit « de Simon Renard », sis 14, rue des Boucheries : la tour d'escalier, y compris la porte, en totalité (cad. B 977) : inscription par arrêté du 19 septembre 2007.

## Saône-et-Loire

Ecuisses. — Ancienne tuilerie Perrusson : les bâtiments dépendant de la villa et de l'ancienne usine Perrusson : le poulailler, les écuries, la serre, les éléments de l'ancienne usine, ainsi que le mur de clôture et la totalité de l'assiette foncière concernée (cad. AC 98 à 102, 113 à 119) : inscription par arrêté du 7 juin 2007.

Loisy. — Château de Loisy : l'ensemble castral du château en totalité, à l'exclusion des communs transformés, comprenant donc : le château et son assiette délimitée par les fossés (cour d'honneur et grille d'entrée, terrasse, escalier, pont d'accès au jardin, pavillons et tours isolées au sud, y compris le décor peint du xvii<sup>e</sup> siècle subsistant) ; le porche d'entrée sur la place et ses deux tours ; le puits ouest ; le bâtiment dit des halles (cad. C 132 à 135) : inscription par arrêté du 4 mai 2007.

Mâcon. — La maison dite « du Bailli » et la tour gallo-romaine contiguë, 3-5, rue Paradis, y compris la parcelle sur laquelle elles s'élèvent (cad. BD. 93) : inscription par arrêté du 29 novembre 2007.

Ormes-Simandre. — La nécropole d'Ormes-Simandre (cad. Ormes D2 226 à 237, 243 à 250, 253, 254 ; D3 454 à 456, 461, 462, 465, 471 ; Simandre E3 438 à 444, 457, 552) : inscription par arrêté du 27 avril 2007.

Saint-Germain-lès-Buxy. — Le château en totalité (cad. A 148 à 152, 154, 241) : inscription par arrêté du 11 avril 2007.

Saint-Yan. — Château de Sélore : le décor peint des deux pièces de réception du rez-de-chaussée côté ouest du château (cad. AP 98) : inscription par arrêté du 28 février 2007.

## Sarthe

Bailleul (Le). — L'église paroissiale Saint-Pierre en totalité (cad. AB 171) : inscription par arrêté du 13 septembre 2007.

Chartre-sur-le-Loir (La). — L'église Saint-Vincent en totalité (cad. AD 342) : inscription par arrêté du 8 octobre 2007.

Ecommoy. — L'église Saint-Martin en totalité (cad. AC 45) : inscription par arrêté du 13 septembre 2007.

Flèche (La). — L'église Sainte-Colombe en totalité (cad. AS 31) : inscription par arrêté du 8 octobre 2007.

Montfort-le-Gesnois. — L'église Notre-Dame en totalité (cad. 206 AC 10) : inscription par arrêté du 8 octobre 2007.

## Savoie

Bourget-du-Lac (Le). — Domaine de la Serraz : les façades et toitures du château, des écuries et de la chapelle du domaine, les cours et la terrasse du château ainsi que son parc en totalité, y compris son mur de clôture, sa grille, son pont et l'ensemble des murs de soutènement (cad. F 306 à 309, 311 à 317, 343, 345, 346, 762, 848, 849, 881, 883, 1009, 1015) : inscription par arrêté du 30 novembre 2007.

## Haute-Savoie

Annecy. — Haras national d'Annecy, 6, boulevard du Lycée : les façades et toitures des écuries n<sup>os</sup> 1, 2, 3, 4 du bâtiment d'honneur, du manège, des maisons de la direction, de la sous-direction et des adjudants, du pavillon d'accueil, ainsi que les murs de clôture, le portail d'entrée et la grille d'honneur du haras, y compris les parcelles sur lesquelles ces bâtiment sont édifiés (cad. BT 35, 17) : inscription par arrêté du 22 février 2007.

Fillinges. — Carrières de meules ou meulières du mont Vouan : voir commune de Viuz-en-Sallaz.

Grand-Bornand (Le). — La ferme dite « maison du patrimoine bornandin » dans sa totalité et son grenier (façades et toitures), ainsi que la parcelle sur laquelle ils sont implantés, y compris le chemin d'accès (cad. C 4500, lieudit Envers de Villeneuve) : inscription par arrêté du 19 septembre 2007.

Saint-André-de-Boège. — Carrières de meule ou meulières et la parcelle sur laquelle elles se trouvent (cad. A 2072) : inscription par arrêté du 12 octobre 2007.

Samoëns. — Ferme du clos Parchet, à Cessonnex : la ferme dans sa totalité et la parcelle sur laquelle elle est implantée (cad. F 5496), le grenier (façades et toitures) (cad. F 1819), le grenier (façades et toitures) (cad. F 4001), le four à pain (cad. F 1823) : inscription par arrêté du 19 septembre 2007.

Viuz-en-Sallaz. — Carrières de meules ou meulières du mont Vouan, à savoir la « Pierre au Mort » et la « Tanière au Renard » et les parcelles sur lesquelles elles se trouvent (cad. Fillinges Bo 135, 141) d'une part, et la « Molière à Vachat », la Meulière Longue, la « Grand'Gueule » ou caverne aux Fées et la « Meulière Noire », les carrières et les parcelles sur lesquelles elles se trouvent (cad. Viuz-en-Sallaz A 2026 à 2028, 2030) d'autre part : inscription par arrêté du 12 octobre 2007.

## Paris



Paris 4e arr. — Le Mémorial des Martyrs de la Déportation, 1-3-7, quai de l'Archevêché, en totalité (cad. 04 AX 5) : classement par arrêté du 23 novembre 2007.

Paris 5e arr. — Ancien cabaret du Père Lunette, 4, rue des Anglais : la salle du rez-de-chaussée avec ses décors peints (cad. BQ 103 A) : inscription par arrêté du 7 mars 2007.

Paris 6e arr. — Hôtel Lutétia, 23, rue de Sèvres, 43-51, boulevard Raspail et place Alphonse-Deville : l'ensemble des façades et des toitures sur rues et sur cours de l'hôtel ; le hall d'accueil ; le hall de réception ; la galerie ; le salon Borghèse (ancienne salle à manger) ; le salon Saint-Germain (ancien jardin d'hiver) ; les trois escaliers avec leur cage ; le vestibule d'entrée de l'extension de 1912 ; la rotonde palière du salon Président ; le salon Président (ancienne salle des fêtes) avec ses lustres Lalique (cad. BH 108) : inscription par arrêté du 16 octobre 2007. Immeuble sis 41, rue de Seine : l'escalier A de la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle ; l'escalier de service B du xviii<sup>e</sup> siècle ; l'escalier d'honneur C du xviii<sup>e</sup> siècle (cad. AB 21) : inscription par arrêté du 7 mars 2007.

Paris 7e arr. — L'immeuble, 5, rue de Solferino, actuel siège de la Fondation Charles de Gaulle, en totalité (cad. AQ 16) : inscription par arrêté du 20 avril 2007.

Paris 10e arr. — Immeuble, 58, rue du Faubourg-Poissonnière : les façades et toitures sur rue et sur cour du bâtiment sur rue, y compris la porte cochère et ses vantaux ; le passage cocher, y compris les deux vases et leur niche ; les façades et toitures sur cour et sur la cité de Paradis de l'ancien corps de logis ; la façade et la toiture des deux ailes en retour sur la cour ; les escaliers A, C et D ; les cinq pièces avec leur décor situées au rez-de-chaussée de l'ancien corps de logis, mentionnées sur le plan annexé à l'arrêté : une pièce à gauche du perron d'entrée et donnant sur la cour, identifiable par son plafond à caissons ; la pièce contiguë ouvrant sur le perron d'entrée ; une pièce donnant sur l'actuelle cité de Paradis, dont le plafond représente un ciel cerné d'une balustrade en pierre ; une pièce attenante à la précédente, en légère saillie, ouvrant sur le perron et donnant sur l'actuelle cité de Paradis ; une dernière pièce ouvrant en partie sur la cité de Paradis, dont le plafond est, comme celui de la précédente, décoré de putti (cad. AS 89) : inscription par arrêté du 25 octobre 2007.

Paris 14e arr. — Couvent de franciscains dit « Saint-François » sis 7, rue Marie-Rose : les façades et toitures du couvent ; le vestibule d'entrée et l'escalier monumental ; le cloître ; la chapelle et son décor (cad. BU 135, cf. plan annexé à l'arrêté) : inscription par arrêté du 22 octobre 2007.

Immeuble sis 3, rue de la Cité-Universitaire : la façade arrière (cad. AZ 33) : inscription par arrêté du 22 octobre 2007.

Paris 18e arr. — Hôtel particulier, 68, rue Ampère : les façades et les toitures, toutes les pièces du rez-de-chaussée avec leur décor, le vestibule dans sa totalité, l'escalier avec sa cage, y compris les grilles qui le ferment au dernier niveau, et au premier étage : le bureau néogothique et le cabinet mauresque (cad. 17-02 BT 5) : inscription par arrêté du 13 juillet 2007.

Paris 19e arr. — L'immeuble abritant le siège du Parti communiste français, 2, place du Colonel-Fabien, en totalité, avec le sol de la parcelle EX 32 sur laquelle il est situé : classement par arrêté du 26 mars 2007.

## Seine-Maritime

Saint-Gilles-de-Crétot. — La glacière du château de la Picotière (cad. B 484) : inscription par arrêté du 3 août 2007.

Sainte-Marguerite-sur-Mer. — Le colombier du Manoir, sis 2336, chemin de la Mer, en totalité (cad. B 445, lieudit Le Village) : inscription par arrêté du 31 octobre 2007.

## Seine-et-Marne

Saint-Germain-Laval. — L'église Saint-Germain, place de Verdun, en totalité (cad. B 506, 673) : inscription par arrêté du 23 mai 2007.

Saint-Pathus. — L'église Saint-Pathus, rue de l'Eglise, en totalité (cad. ZD. 57) : inscription par arrêté du 25 mai 2007.

## Yvelines

Versailles. — Monument Pershing-Lafayette situé avenue des Etats-Unis : le monument, son esplanade et son pourtour arboré, la voirie traversante (cad. AT 5, 6 ; voirie traversante non cadastrée) : inscription par arrêté du 7 mars 2007.

## Deux-Sèvres

Airvault. — Château d'Airvault : l'enceinte en totalité, avec ses tours, ainsi que le vestige de la barbacane et les sols du château (cad. AE 83 à 86, 777) : classement par arrêté du 24 septembre 2007.

Amailloux. — Château de Tennessus : les communs (cad. B 998) : inscription par arrêté du 19 septembre 2007.

Chapelle-Bâton (La). — Château des Loges : l'ensemble des bâtiments en totalité (logis, communs, pigeonnier, chapelle, fontaine, lavoir, bassin, murs du potager, bâtiments des gardiens) et le parc (cad. D 163, 171 à 185) : inscription par arrêté du 15 octobre 2007.

## Somme

Amiens. — L'église Sainte-Anne en totalité (cad. EH 326) : classement par arrêté du 28 février 2007, modifié par arrêté du 12 septembre 2007.

Les onze maisons anciennes du quartier Saint-Leu, à savoir : n° 23, quai Bélu (cad. AC 93) ; n° 43, rue d'Engoulvent (qui participe également de la même ossature que le n° 45) (cad. AD 94) ; n° 45, rue d'Engoulvent (cad. AD 95) ; n° 47, rue d'Engoulvent (qui participe également de la même ossature que le n° 45) (cad. AD 96) ; n° 41, rue du Hocquet (cad. AD 154) ; n° 44, rue du Hocquet (cad. AH 226) ; n° 13, rue Guidé (cad. BL 136) ; n° 15, rue Guidé et n° 12, boulevard du Jardin-des-Plantes (deux façades pour la même maison et la même ossature bois) (cad. BL 135, 105) ; n° 9, rue des Cannelles (cad. AH 146) ; n° 25, rue des Cannelles (cad. AH 140) ; n° 27, rue des Cannelles (cad. AH 139) : inscription par arrêté du 26 janvier 2007.

Doullens. — La chapelle funéraire Maille-Lansorne et son monument, situés dans le vieux cimetière (cad. AD 173) : inscription par arrêté du 26 janvier 2007.

Hesbecourt. — Le monument commémoratif de l'ancienne Assemblée du Désert des Protestants situé à La Boîte à Cailloux, la parcelle où il est construit et son chemin d'accès (cad. ZB 35) : inscription par arrêté du 7 mai 2007.

Mers-les-Bains. — La villa Rip, 62, esplanade du Général-Leclerc, en totalité (cad. AE 522) : inscription par arrêté du 14 septembre 2007.

## Tarn

Aussillon. — Château de Thoré : le château et le parc qui l'entoure avec la pièce d'eau et son île (cad AL 2 : château, 142 : parc, 3, 4 : pièce d'eau et son île) : inscription par arrêté du 13 août 2007.

Lacaune. — La tour-silo de Calmels, rue de la Côte-de-Calmels (cad. AC 84) : inscription par arrêté du 26 juillet 2007.

Rabastens. — Hôtel de Rolland : en totalité, le corps de logis principal et les écuries, ainsi que les façades et toitures de l'aile en retour du logis et les façades et toitures du bâtiment adossé aux écuries (cad. F 1029) : inscription par arrêté du 14 février 2007.

Tanus. — La ferme de Lascroux, en totalité (cad. ZI 57) : inscription par arrêté du 14 février 2007.

## Tarn-et-Garonne

Montauban. — Château de Riblaye, 570, chemin de la Riblaye : les façades et toitures du château et, à l'intérieur, le grand salon orné d'une tenture de cuir doré ; la cour sud avec douves, portail et serre de jardin ; le jardin en terrasse ouest ; la chapelle en totalité (cad. EK 74, 75, 134, 171) : inscription par arrêté du 19 juillet 2007.

Varen. — Gare de Lexos : les façades et toitures du bâtiment des voyageurs, de la remise à voitures et de la halle des marchandises de la gare située au hameau de Lexos, en bordure de la route départementale 958 (cad. domaine public, non cadastré) : inscription par arrêté du 11 juillet 2007.

## Var

Plan-de-la-Tour. — Le « Rêve de l'Oiseau » et le sol des parcelles D 777, D 778 et D 779, en totalité : inscription par arrêté du 7 août 2007.

Toulon. — L'école élémentaire des Trois-Quartiers, rue du Progrès, en totalité, y compris le sol de la cour et de la parcelle (cad. AR 431) : inscription par arrêté du 10 décembre 2007.

## Vaucluse

Carpentras. — Le cimetière israélite, dit aussi « cimetière juif », en totalité (cad. BV 35) : inscription par arrêté du 17 avril 2007.

Cavaillon. — La maison canoniale, 23, place aux Herbes et 19, rue Raphaël-Michel, en

totalité (cad. CK 1558) : inscription par arrêté du 10 décembre 2007.

Bain rituel juif, rue Hébraïque : le bain rituel juif, ses espaces souterrains annexes, son escalier d'accès et le sol de la cour de l'ancienne maison Auguste, en totalité (cad. CJ 1068) : classement par arrêté du 17 décembre 2007.

Grambois. — Domaine de Pradines : les parties suivantes du domaine, en totalité, y compris les parcelles cadastrales et tous les éléments qu'elles portent : château avec le théâtre, les éléments provenant de l'ancienne église Notre-Dame-des-Amandiers de La Bastide-des-Jourdans, et l'ancienne ferme rattachée au nord-ouest ; bâtiments des dépendances et leurs cours, au nord du château ; parc avec tous ses éléments, bâtis, sculptés, végétaux, hydrauliques ; partie économique au nord des dépendances, avec la vigne (cad. B 551, 559 à 575, 1003, 1004) : inscription par arrêté du 7 août 2007.

Vaison-la-Romaine. — Le site de la Villasse en totalité (cad. AO 71, 319, 78, 79) : classement par arrêté du 18 juillet 2007.

## Vendée

Aizenay. — L'église Saint-Benoît en totalité (cad. BC 155) : inscription par arrêté du 8 octobre 2007.

Bruffière (La). — L'église paroissiale Sainte-Radegonde en totalité (cad. AC 191) : inscription par arrêté du 13 septembre 2007.

Chambretaud. — L'église Notre-Dame-de-la-Nativité en totalité (cad. C 1948, 1949) : inscription par arrêté du 8 octobre 2007.

Châtaigneraie (La). — Maison du peintre Félix Lionnet, 23, rue du Maréchal-de-Lattre : la maison en totalité (cad. AD. 115, cf. plan annexé à l'arrêté) : inscription par arrêté du 13 septembre 2007.

Sainte-Cécile. — L'église paroissiale en totalité (cad. AD 39) : inscription par arrêté du 8 octobre 2007.

Saint-Hilaire-de-Loulay. — L'église Saint-Hilaire en totalité (cad. AB 301) : inscription par arrêté du 8 octobre 2007.

Saint-Juire-Champgillon. — Logis Le Bâtiment : voir commune de Thiré.

Thiré. — Logis Le Bâtiment : la partie des jardins déjà existante, y compris la perspective jusqu'à la crête, accompagnant le logis (cf. plan annexé à l'arrêté) (cad. Thiré AD 10 à 12, 17, 18, 51, 54 ; YA 5, 6 ; Saint-Juire-Champgillon ZO 73 à 76, 130, 135, 155) : inscription par arrêté du 21 juin 2007.

## Vienne

Cherves. — Château de Cherves : l'ensemble des parties bâties et non bâties constituant le château (cad. A 778, 779, 908, 920 à 922) : inscription par arrêté du 5 décembre 2007.

Paizay-le-Sec. — Logis de Champagne : les façades et les toitures de l'ensemble des bâtiments constituant le logis (cad. A 152, 156, 157) : inscription par arrêté du 7 juin 2007.

Saint-Pierre-de-Maillé. — Château de la Guitière : l'ensemble des bâtiments en totalité (logis, serre, servitude, châtelet d'entrée, enceinte, tours et chapelle) (cad. N 347) : inscription par arrêté du 5 décembre 2007.

## Haute-Vienne

Saint-Léonard-de-Noblat. — Le pont de Noblat, dit aussi le Vieux Pont, sur la Vienne (cad. AI ; domaine public, non cadastré) : inscription par arrêté du 5 juin 2007.

## Territoire de Belfort

Belfort. — Cimetière israélite, 51, Faubourg de Lyon : la division 1, suivant le plan joint à l'arrêté, et le buste de Léon Schwob (cad. BR 22) : inscription par arrêté du 19 septembre 2007.

## Essonne

Boissy-le-Sec. — Château de Boissy-le-Sec, situé 10, Grande-Rue : les façades et les toitures, ainsi que l'escalier monumental avec sa rampe (cad. AE 480) : inscription par arrêté du 5 décembre 2007.

Corbeil-Essonnes. — L'ancienne église Saint-Jean-en-l'Iste, en totalité (cad. AN 10) : classement par arrêté du 18 janvier 2007.

## Hauts-de-Seine

Issy-les-Moulineaux. — L'église Notre-Dame-des-Pauvres, 27, boulevard Gallieni et 4-6, rue Charlot, en totalité (cad. V 70) : inscription par arrêté du 13 décembre 2007.

## Seine-Saint-Denis

Bobigny. — Bourse départementale du Travail, place de la Libération et avenue Jean-Jaurès : les façades et toitures de l'ensemble des bâtiments ; la salle de conférence et la salle de presse à l'intérieur de l'auditorium ; la salle d'accueil semi-enterrée (cad. R 108, cf. plan annexé à l'arrêté) : inscription par arrêté du 23 avril 2007.

Ile-Saint-Denis (L'). — Centre sportif municipal de Saint-Ouen situé sur le site de l'Ile des Vannes : la grande nef dans sa totalité ; les façades et toitures des bâtiments A et B ; les équipements sportifs indissociables du bâtiment B : piscine et salles de sport (cad. N 09, cf. plan annexé à l'arrêté) : inscription par arrêté du 23 avril 2007.

Saint-Denis. — Siège du journal L'Humanité, 32, rue Jean-Jaurès et rue de Strasbourg : les façades et toitures (cad. A 68, 69, 71, 75, 208, 210, 212, 214, 216, 218, 220, 222, 224, 226, 230, 234) : inscription par arrêté du 23 avril 2007.

Usine de l'orfèvrerie Christofle, 112, rue Ambroise-Croizat : les façades et toitures des bâtiments construits entre 1876 et 1880 ; les façades et toitures de la maison du directeur ;

l'assiette du terrain sur la totalité de la parcelle (cad. BK 14, cf. plan annexé à l'arrêté) :  
inscription par arrêté du 3 mai 2007.

## Val-de-Marne

Maisons-Alfort. — Cité d'habitations à bon marché du square Dufourmantelle, délimitée par la rue Jean-Jaurès, la rue de Rome, l'avenue de la Liberté et le square Gabriel-Fauré : les façades et toitures de l'ensemble des bâtiments ; le sol de la parcelle ; la sculpture de Maurice Saulo « Le Petit Chaperon Rouge » (cad. BI 1) : inscription par arrêté du 27 juin 2007.

Thiais. — Maison Gilardoni, 9, boulevard de Stalingrad : les parties suivantes des communs : les quatre pièces du rez-de-chaussée, à savoir le garage, la sellerie, la buanderie, l'écurie (cad. P 39) : inscription par arrêté du 27 juin 2007.

## Val-d'Oise

Ecouen. — Le domaine du château d'Ecouen en totalité, à savoir la totalité des sols et des constructions (cad. AI 1 à 6, 8 à 18, 49, 139, 140, 194, 195, 203, 204) : classement par arrêté du 18 juillet 2007.

Le fort d'Ecouen en totalité, avec le sol de la parcelle A 1 162 sur laquelle il est situé : classement par arrêté du 18 janvier 2007.

## Guadeloupe

Basse-Terre. — Ancien monastère Saint-Antoine, 2, rue de l'Historien-Lacour : l'ancien monastère, à savoir les façades et toitures des bâtiments, la chapelle en totalité avec son décor, ainsi que le sol de la parcelle avec la cour, le bassin et les grilles (cad. AM 201) : inscription par arrêté du 4 mai 2007.

L'ancienne caserne d'artillerie dite l'Arsenal, 7, rue Rémi-Nainsouta et 35, rue Dugommier-au-Carme, comprenant les sols des parcelles, les façades et toitures des bâtiments, les murs d'enceinte et de soutènement, le portail, les terrasses, l'escalier double du jardin et le système de canalisation de l'eau (cad. AI 219, 221 à 223, 225, 226, 249 à 256, 444, 445, 163, 464) : classement par arrêté du 12 avril 2007.

Gourbeyre. — Habitation Bisdary, 36, allée des Jésuites : le morne comprenant l'ensemble de ses aménagements, soit le chemin d'accès, les terrasses et les murs de soutènement ainsi que les vestiges de l'aqueduc (cad. AS 59) : inscription par arrêté du 18 décembre 2007.

Trois-Rivières. — Ancien four à chaux, 2016, route de la Plage : l'ensemble constitué de l'ancien four à chaux avec son magasin, son mur de soutènement et une zone de dix mètres autour des bâtiments (cad. AP 210) : inscription par arrêté du 3 mai 2007.

Vieux-Habitants. — Eglise Saint-Joseph, place de l'Eglise : la façade occidentale (cad. AR 3) : classement par arrêté du 12 avril 2007.

## Réunion

Saint-André. — Le monument funéraire de Nicole Robinet de la Serve, situé dans le cimetière, en totalité, y compris la grille d'enceinte et les tombes qui s'y trouvent (cad. AO 34) : inscription par arrêté du 3 avril 2007.

Saint-Denis. — La caserne Lambert, façades et toitures, ainsi que la totalité de l'ensemble des bâtiments constituant la caserne, y compris les grilles de clôture et la totalité des parcelles AB 12 et AB 366 : inscription par arrêté du 3 avril 2007.

Ancien génie militaire et maison dite « du Commandant d'Armes » : les façades et toitures de l'ancien génie militaire, y compris le terrain d'assiette, 3, place Sarda-Garriga (cad. AD 5) ; les façades et toitures de la maison du Commandant d'Armes, y compris son terrain d'assiette, 8, place Sarda-Garriga (cad. AD 4) : inscription par arrêté du 3 avril 2007.

Ancien hôpital militaire, avenue de la Victoire, abritant aujourd'hui les services du conseil général et de la préfecture : les façades et toitures de l'ensemble des bâtiments constituant l'ancien hôpital militaire, y compris le monument à Victor Auliffe, la grille de clôture, l'ancienne place d'Armes et le terrain d'assiette (cad. AH 164) : inscription par arrêté du 3 avril 2007.

Les mausolées anglais et français, situés au lieudit La Redoute, en totalité, y compris leur terrain d'assiette (cad. AI 158) : inscription par arrêté du 3 avril 2007.

Le monument aux morts de la Grande Guerre en totalité, y compris son socle, situé au rond-point des rues de Paris, de la Compagnie et de la Victoire (cad. non cadastré, voisin de la parcelle AH 171) : inscription par arrêté du 17 octobre 2007.

L'ancienne poudrière transformée en chapelle, en totalité, y compris son mur d'enceinte et son terrain d'assiette (cad. AI 70) : inscription par arrêté du 3 avril 2007.

La Redoute en totalité, y compris son mur d'enceinte et son terrain d'assiette (cad. AI 8) : inscription par arrêté du 3 avril 2007.

## RADIATION DE L'INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

### Moselle

Kirviller. — Maison située 10, rue Principale (cad. 2 30) : inscription par arrêté du 14 décembre 1992, radiée de l'inscription au titre des monuments historiques par arrêté du 16 juillet 2007.

### Paris

Paris 9<sup>e</sup> arr. — Immeuble 8, rue Saint-Georges : la porte monumentale sur rue, vantaux compris, située avant sa disparition dans la maison sise 8, rue Saint-Georges et située sur la parcelle AO 51, sur laquelle s'élève un immeuble appartenant à la Société civile immobilière de l'Îlot Lafayette : inscription par arrêté du 19 octobre 1927, radiée de l'inscription au titre des monuments historiques par arrêté du 9 janvier 2007.

### Seine-Maritime

Criquetot-l'Esneval. — Manoir d'Alezonde : façades et toitures : inscription par arrêté du 15 janvier 1929, radié de l'inscription au titre des monuments historiques par arrêté du 25 octobre 2007.

- RECTIFICATIF À LA LISTE DES IMMEUBLES PROTÉGÉS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES EN 2006 PARUE AU JOURNAL OFFICIEL LE 24 MARS 2007

Calvados

Juvigny-sur-Seulles et Tilly-sur-Seulles. — Au lieu de : « Pont de Juvigny-sur-la-Seulles... », lire : « Pont de Juvigny, sur la Seulles ».

Manche

Lecaude. — Au lieu de : « Manoir de Demaines... », lire : « Manoir des Demaines ».

Cherbourg. — Au lieu de : « Cherbourg », lire : « Cherbourg-Octeville ».

Fermanville. — Au lieu de : « Stèle de Marie Ravenel, place Marie-Ravenel... », lire : « Stèle de Marie Ravenel, place Marie-Ravenel ».